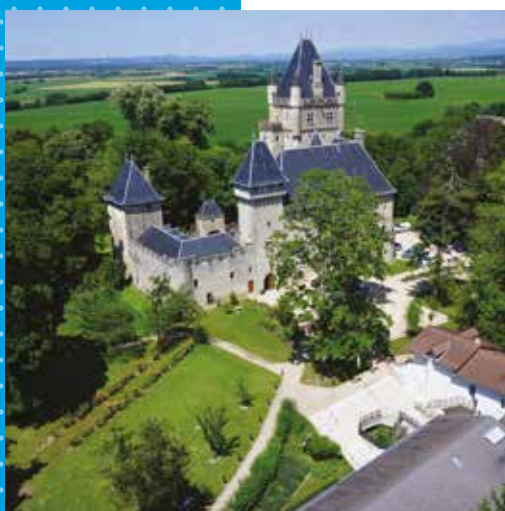




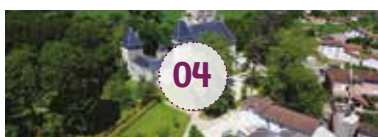
RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

www.cc-plainedelain.fr

Sommaire



01.LA COLLECTIVITÉ ET LE TERRITOIRE

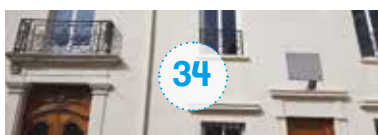
Le territoire de la Plaine de l'Ain | 04
 Les compétences | 06
 La gouvernance communautaire | 07
 Le fonctionnement de la collectivité | 10
 Le budget, les finances et la fiscalité | 14



02.LES SERVICES ET LES PROJETS

L'aménagement et le développement du territoire

L'autorisation du droit des sols : service ADS | 20
 Le SCOT BUCOPA | 22
 Les actions en faveur du développement de la mobilité | 24
 La politique de la ville / Rénovation urbaine | 28
 Le contrat de ruralité | 32



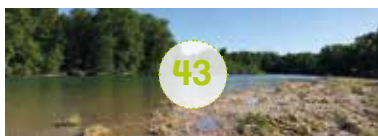
L'habitat, le logement et l'accueil des gens du voyage

Le PLH | 34
 Aides financières à l'habitat | 34
 OPAH et Plateforme de rénovation énergétique locale | 36
 Les gens du voyage : gestion des aires et du terrain de grands passages | 38



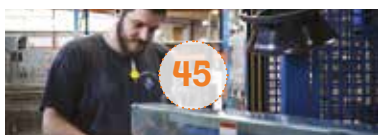
La collecte et le traitement des déchets

Les déchets : collecte, traitement, tri... | 39
 La Taxe incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères | 41
 Projet PLAINENERGIE | 42



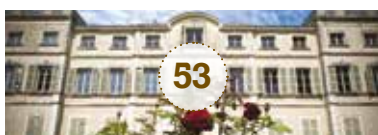
L'environnement, la GEMAPI et le développement durable

L'environnement, les espaces naturels et les paysages | 43
 GEMAPI | 43
 Le développement durable : PCAET et qualité de l'air | 44



Le développement économique et l'emploi

Aménagement | 45
 Accompagnement de projets de développement économique | 47
 Services et accompagnement à destination des entreprises | 49
 Emploi / formation | 51
 Agriculture | 52
 Promotion / Communication | 52



La promotion du tourisme

Office de tourisme communautaire | 53
 Projets d'aménagement touristique | 53
 Appel à projet « développement touristique » | 56
 Taxe de séjour | 56



Les actions de proximité et la vie locale

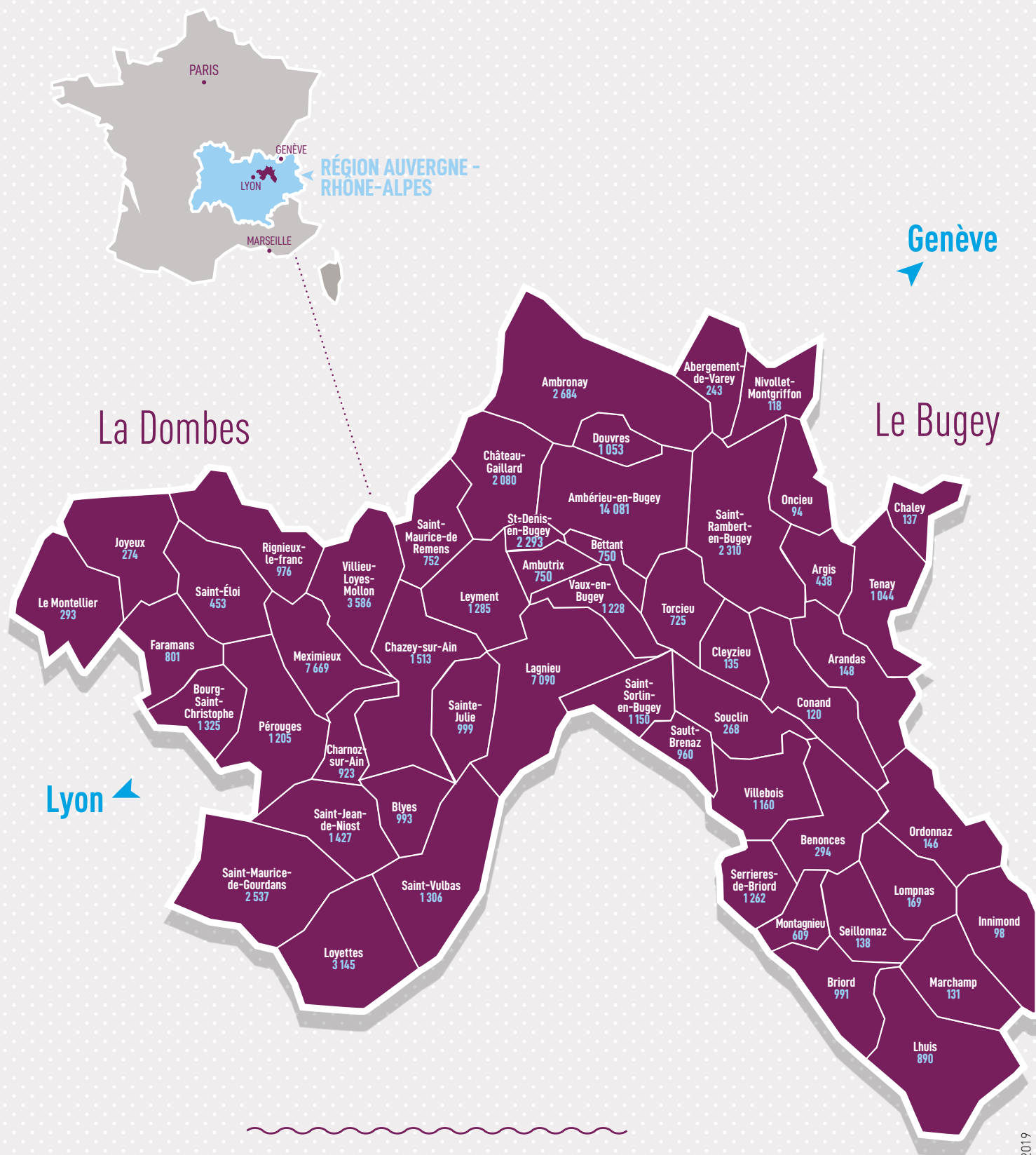
Les seniors - le service du CLIC | 57
 Le soutien aux accueils de jour Alzheimer et maladies apparentées | 58
 Maison de Services Au Public (MSAP) | 58
 Sport : la promotion du sport et le gymnase communautaire du Lycée de la Plaine de l'Ain | 59
 La jeunesse et l'insertion | 61
 La culture et l'évènementiel | 61
 Le patrimoine | 62



Retrouvez les initiatives
 « développement durable »
 de la CCPA au fil des pages

01

LA COLLECTIVITÉ ET LE TERRITOIRE



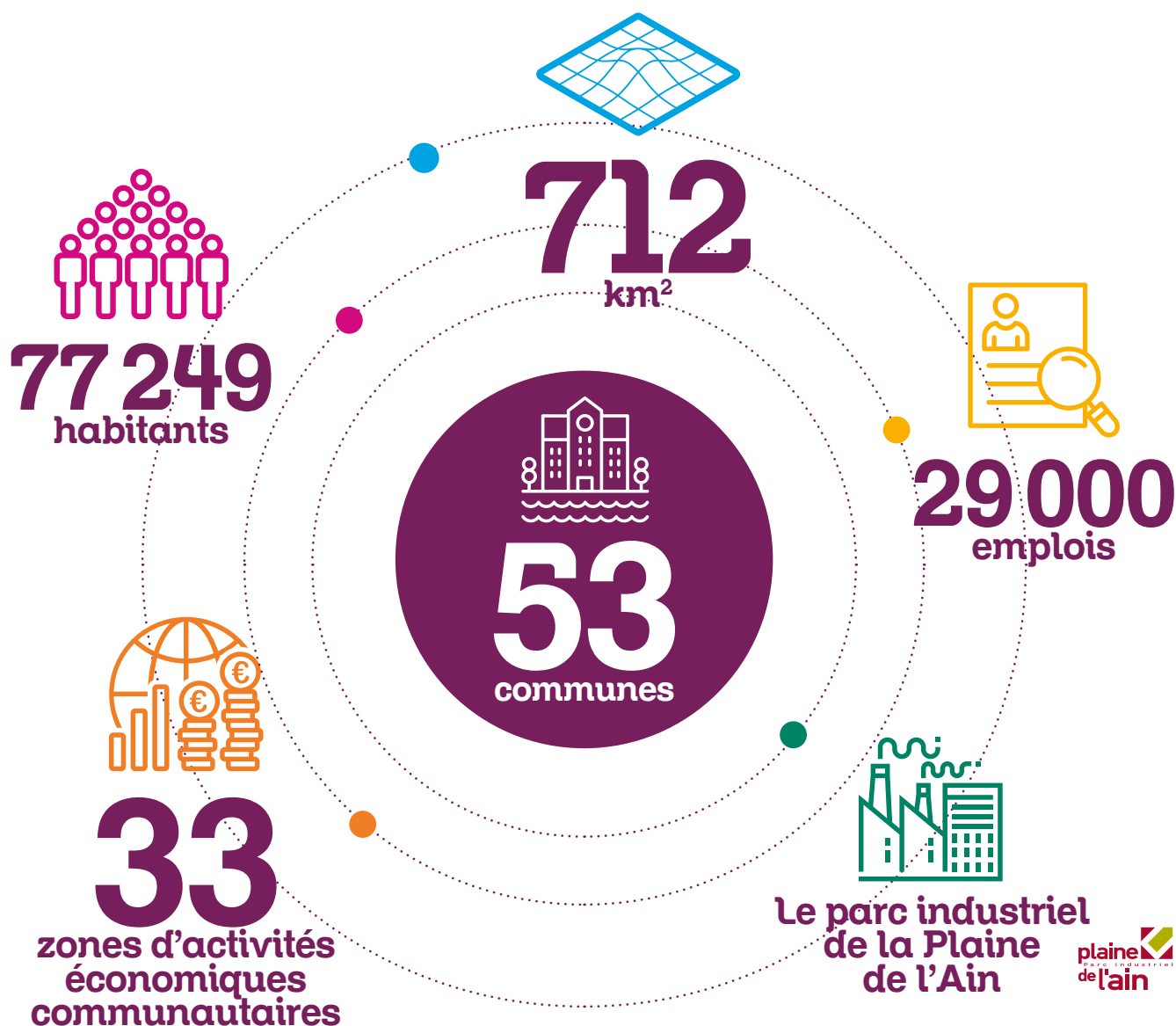
Communes ET NOMBRE D'HABITANTS

LE TERRITOIRE DE LA PLAINE DE L'AIN

A l'interface entre la région lyonnaise et le sud du département de l'Ain, la Plaine de l'Ain bénéficie d'axes routiers, autoroutiers et ferroviaires renforçant son attractivité.

De la confluence de l'Ain et du Rhône, aux portes de la Dombes et du Bugey, la Plaine de l'Ain offre un cadre de vie préservé au cœur d'un territoire au fort développement économique et au cœur des innovations.

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, la 6^{ème} de France par sa population, regroupe 53 communes.



LES COMPÉTENCES EN 2019

PRINCIPALES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

→ Aménagement de l'Espace

- Constitution de réserves foncières pour la mise en œuvre des compétences communautaires
- Conseil, appui et assistance aux communes en matière d'urbanisme et d'aménagement
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Pôle d'Echanges Multimodal d'Ambérieu-en-Bugey **NOUVELLE COMPÉTENCE**
Études, réalisation, aménagement et gestion

→ Développement économique

- Actions de développement
- Zones d'activités
- Politique locale du commerce : soutien aux actions d'animation commerciale concernant l'ensemble des communes
- Promotion du tourisme et office de tourisme

→ Aires d'accueil des gens du voyage

→ Collecte et traitement des déchets

→ GEMAPI

(gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

→ Plan Climat Air Energie territorial

→ Logement

- Programme local de l'habitat
- Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Soutien à la création de logements sociaux

→ Politique de la ville

→ Parcs de stationnement

→ Gymnase du lycée de la Plaine de l'Ain

→ Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique (CLIC)

→ MSAP

(Maison de services au public)

→ Soutien aux acteurs locaux dans le cadre de la promotion du sport, de la culture, de l'insertion et de la jeunesse

→ Soutien aux formations post-baccalauréat

→ Voies cyclables et ViaRhôna itinéraires de randonnées

→ Mobilités et déplacements



GEMAPI

C'est la compétence des collectivités territoriales en matière de gestion des milieux aquatiques (GEMA) et de prévention des Inondations (PI).

← La rivière d'Ain

LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE

La gouvernance de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain s'effectue au travers de trois organes :

1. Le Conseil communautaire
2. Le Bureau communautaire
3. Les Commissions consultatives permanentes

1. LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Depuis le 01/01/2017, le Conseil communautaire est composé de :

84

Conseillers
communautaires
titulaires

44

Conseillers
communautaires
suppléants

128

Élus communautaires

Les élus communautaires représentent les 53 communes de la CCPA, leur nombre varie en fonction du nombre d'habitants par commune.

Il est présidé par M. Jean-Louis GUYADER. Le conseil communautaire adopte les délibérations définissant la politique communautaire, gère les compétences d'intérêt communautaire et vote les budgets. En 2019, le conseil communautaire s'est réuni lors de sept réunions. Il a adopté 250 délibérations.



**Processus d'information
et de décision au sein de la CCPA**



**Commissions consultatives
permanentes**

émettent des avis et des propositions



Bureau communautaire
arbitre



Conseil communautaire
délibère

2. LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau communautaire est composé du Président, de 15 vice-présidents et de 8 conseillers communautaires. Il se réunit en préparation des conseils communautaires. En 2019, le bureau s'est réuni à sept reprises.

Le Président de la Communauté de communes :

→ **Jean-Louis GUYADER** est président de la CCPA depuis le 15 avril 2014

Les 15 vice-présidents délégués de la Communauté de communes :

1^{er} VP → Marcel JACQUIN

en charge de la mobilité, des déplacements et du stationnement

2^e VP → Daniel FABRE

en charge de la stratégie et de la prospective économique

3^e VP → Christian BUSSY

en charge des bâtiments et du patrimoine immobilier

4^e VP → André MOINGEON

en charge de la collecte et tri des déchets, du site du centre technique des ordures ménagères et du suivi de la Taxe incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères

5^e VP → Joël BRUNET

en charge de l'aménagement économique et de la commercialisation des zones d'activités

6^e VP → Bernard PERRET

en charge de l'habitat, du logement et du cadre de vie / Schéma de mutualisation

7^e VP → Jean-Pierre GAGNE

en charge de la promotion du sport, de la jeunesse et de la solidarité

8^e VP → Catherine DAPORTA

en charge du suivi du service Autorisation Droits des Sols (conseil et assistance en urbanisme)

9^e VP → Jean-Marie CASTELLANI

en charge du suivi des relations avec le Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain (SCOT BUCOPA) et des questions agricoles

10^e VP → Marilyn BOTTEX

en charge de la communication, de l'événementiels et de la culture

11^e VP → Jean-Félix FEZZOLI

en charge du suivi des fonds de concours généralistes aux communes

12^e VP → Eric BEAUFORT

en charge de l'accueil des gens du voyage et des relations avec l'EPF

13^e VP → Marc LONGATTE

en charge des déchèteries, de la collecte du verre, du traitement des déchets et des relations avec ORGANOM

14^e VP → Éric GAILLARD

en charge du suivi des relations avec le Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain

15^e VP → Paul VERNAY

en charge du suivi du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Les conseillers communautaires membres du Bureau :

→ **Elisabeth LAROCHE**

en charge des finances, du budget et des transferts de charges

→ **Agnès ROLLET**

en charge de l'insertion de la jeunesse et de la mission locale jeunes

→ **Renée PONTAROLO**

en charge des séniors, du CLIC gérontologique

→ **Patrick MILLET**

en charge du tourisme

→ **Liliane BLANC FALCON**

en charge du Contrat de ruralité

→ **Daniel BEGUET**

en charge du Contrat Ambition Région

→ **Jean PEYSSON**

→ **Simon ALBERT**

3. LES COMMISSIONS CONSULTATIVES PERMANENTES

Dix commissions consultatives permanentes ont été créées en 2014 et 2016. Elles sont composées des conseillers communautaires.



Mobilité, déplacement, stationnement

Nombre de réunions en 2019 : 4



Développement économique et emploi

Nombre de réunions en 2019 : 9



Habitat, logement, cadre de vie, ADS

Nombre de réunions en 2019 : 5



Déchets et environnement

Nombre de réunions en 2019 : 4



Accueil des gens du voyage

Nombre de réunions en 2019 : 2



Promotion du sport, jeunesse, solidarité

Nombre de réunions en 2019 : 4



Communication, évènementiel, culture

Nombre de réunions en 2019 : 2



Bâtiments communautaires et patrimoine immobilier

Nombre de réunions en 2019 : 1



Finances et budget

Nombre de réunions en 2019 : 4



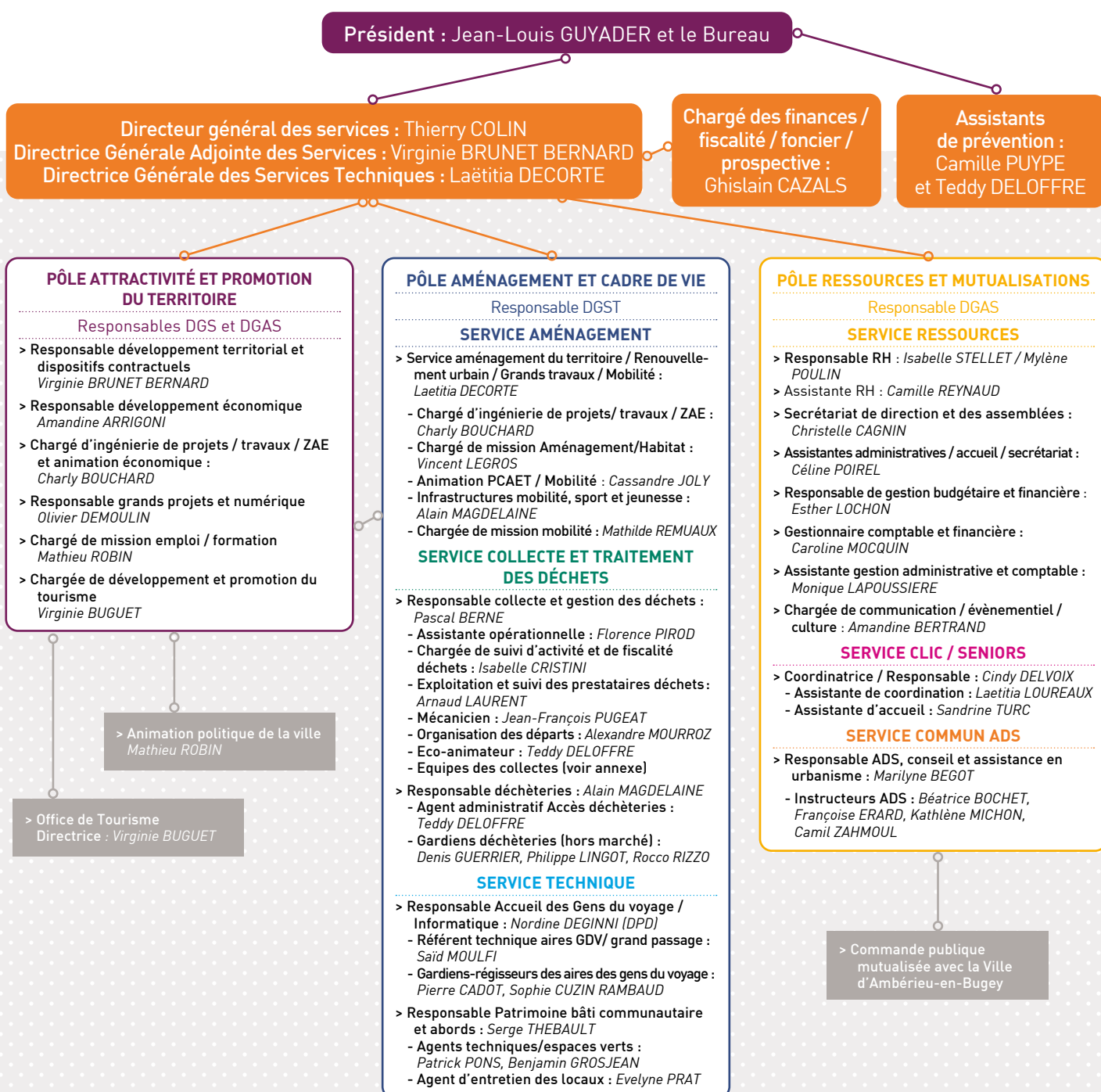
Tourisme

Nombre de réunions en 2019 : 5

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES SERVICES

Afin de gérer et de mettre en œuvre les compétences communautaires, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain comptait 74 agents en 2019, placés sous l'autorité du Directeur Général des Services, M. Thierry COLIN.



74

agents répartis
entre la filière
administrative et
la filière technique

1071

heures
de formation



© Amandine Bertrand

SERVICE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Composition des équipes liées à la collecte

EQUIPAGE 1 (collecte bacs OMR)

- > Patrice SCHWARTZ,
chauffeur camion-benne
- > Romain MURACZEWSKI,
éboueur / remplacement chauffeur
- > Maverick DE LAS NIEVES,
éboueur agent de collecte

EQUIPAGE 2 (collecte bacs OMR)

- > Olivier GARCIA,
chauffeur camion-benne
- > Emilien BELLON,
éboueur / remplacement chauffeur
- > Yves ISLER,
éboueur agent de collecte

EQUIPAGE 3 (collecte bacs OMR)

- > Julien MOURROZ,
chauffeur camion-benne
- > Jérémy VERCHERE,
éboueur agent de collecte
- > Franck PEPIN,
éboueur agent de collecte

EQUIPAGE 4 (collecte bacs OMR)

- > Cyrille BERNIN,
chauffeur camion-benne
- > Xxxxx,
éboueur / remplacement chauffeur
- > Ludovic PAGNEUX,
éboueur agent de collecte

EQUIPAGE 5 (collecte bacs OMR)

- > Alexandre MOURROZ,
chauffeur camion-benne
- > Marie COMBIER,
éboueur / remplacement chauffeur
- > Bruno VITALIS,
éboueur agent de collecte

EQUIPAGE 6 (collecte mini-benne)

- > Hervé ABAD,
chauffeur camion-benne
- > Éric CHEVILLOT,
éboueur / remplacement chauffeur

EQUIPAGE 7 (collecte mini-benne)

- > Franck BILLARD,
chauffeur camion-benne
- > Patrice SINAN,
éboueur / remplacement chauffeur
- > Christopher HUGONNET,
éboueur agent de collecte

EQUIPAGE 8 (collecte sélective)

- > Dominique DULUYE,
chauffeur camion-benne
- > Stéphane TOSELLI,
éboueur / remplacement chauffeur
- > Danes HUMBERT,
éboueur agent de collecte

EQUIPAGE DE ST RAMBERT

- > Dominique OLIVETTI,
chauffeur camion-benne
- > Stéphane PECHOUX,
éboueur / remplacement chauffeur

EQUIPE VOLANTE (remplaçants)

- > Gilles MONNET,
éboueur agent de collecte
- > Kévin TESTE,
éboueur agent de collecte

BALAYEUSE AUTOMATIQUE DE VOIRIE

- > Gaëtan RONGET,
chauffeur balayeuse

QUAI DE DÉCHARGEMENT ET DE TRANSFERT

- > Pierre-Adrien CAGNIN,
agent de quai de transfert

LES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

→ Siège de la CCPA

143 rue château, 01150 Chazey-sur-Ain
Le château, l'annexe et le parc du château.
Services administratifs et économiques et une partie des services techniques.

→ Centre technique de collecte et de transfert des déchets

01150 Sainte-Julie. Service collecte et traitement des déchets.

→ Services du CLIC

(Centre Local d'Information et de Coordination)
46, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Service ADS instruction droit des sols

46, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Maison des entreprises – LAB – Living lab – Espace coworking

48, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Maison des projets

(dans le cadre de la politique de la ville/rénovation urbaine) : Agora
5 rue Berthelot - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Sept déchèteries :

Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Loyettes, Meximieux, Saint-Rambert-en-Bugey, Lhuis, Villebois

→ Parkings intercommunaux

Parking de covoiturage de Pérouges et d'Ambérieu-en-Bugey, parking de stationnement gare de Meximieux-Pérouges et d'Ambérieu-en-Bugey.

→ Aires d'accueil des gens du voyage

(16 emplacements pour 32 places de caravanes)
Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Meximieux

→ Aire de grand passage

(150 caravanes) : Ambérieu-en-Bugey

→ Gymnase communautaire de la Plaine de l'Ain

Lycée de la Plaine de l'Ain
01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Pistes cyclables communautaires

Douvres/Ambérieu-en-Bugey, Ambérieu/Ambonay, Ambérieu-en-Bugey/Château-Gaillard, Meximieux / Villieu- Loyes-Mollon, Sault-Brénaz / Lagnieu, Villebois.

→ Les offices de tourisme

Situés sur les communes de **Meximieux, Pérouges, Lhuis et Saint-Rambert** ont été, par le biais d'une convention de mise à disposition par les mairies au profit de la CCPA, gérés par la CCPA. Toutefois, le bureau de Lhuis a été fermé au public en 2019.

LA DÉMATÉRIALISATION



→ Avec les élus et les communes membres

Dématérialisation des commissions (convocations, comptes-rendus).

Possibilité de dématérialisation des convocations aux conseils communautaires.

Depuis 2018 : création d'un INTRANET à destination des élus et des secrétaires de mairies. Documents divers (convocations et dossiers de séances – délibérations – registres des actes administratifs) et informations de la collectivité.

→ Avec les services préfectoraux

Dématérialisation des actes administratifs et budgétaires (délibérations, BP, CA, DM, arrêtés, contrats).

→ Avec les services du comptable public

Dématérialisation comptable et signature électronique

→ Concernant la Commande publique

Depuis le 1^{er} octobre 2018, dématérialisation des marchés publics.

LA MUTUALISATION



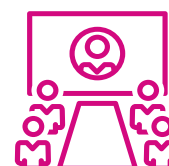
Intranet :
élus et secrétaires
de Mairie



Mise à disposition d'un service d'assistance pour les communes : via SVP (expertise juridique, administrative, technique...)



Réunion des secrétaires de mairie
échanges
d'information,
actualité...



Conférences à destination des maires

LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION AUX HABITANTS



← 2 éditions du magazine d'information «Plaine Ainfo». Impression en 32 400 exemplaires, diffusion en porte à porte à l'ensemble des foyers de la Plaine de l'Ain



Une page
Facebook

1 800
abonnés

↓ Une présence sur
les réseaux sociaux



Un compte
twitter

366
abonnés



Un compte
Instagram

350
abonnés

LE BUDGET, LES FINANCES ET LA FISCALITÉ

En 2019, la Communauté de communes dispose de 3 budgets, à savoir :

- un budget principal relatif à toutes les dépenses et recettes de la collectivité,
- un budget annexe développement économique pour tout ce qui est relatif à l'aménagement des 33 Zones d'Activités Economiques (ZAE),
- un budget annexe immobilier locatif destiné à la création et la gestion des 5 bâtiments locatifs immobiliers (atelier relais, baux commerciaux...).

DÉPENSES

Concernant les dépenses réelles, elles se sont élevées à plus de **59 millions d'€** réparties de la façon suivante :

- plus de 12 millions d'€ en investissement,
- plus de 47,1 millions d'€ en fonctionnement.

Les dépenses globales s'élèvent quant à elles à plus de 79 millions d'€.

En parallèle, la CCPA a été encore fortement prélevée au titre de la péréquation entre les collectivités, plus de 9,5 millions d'€ reversés

(Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources – FNGIR et le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunale et Communales – FPIC).

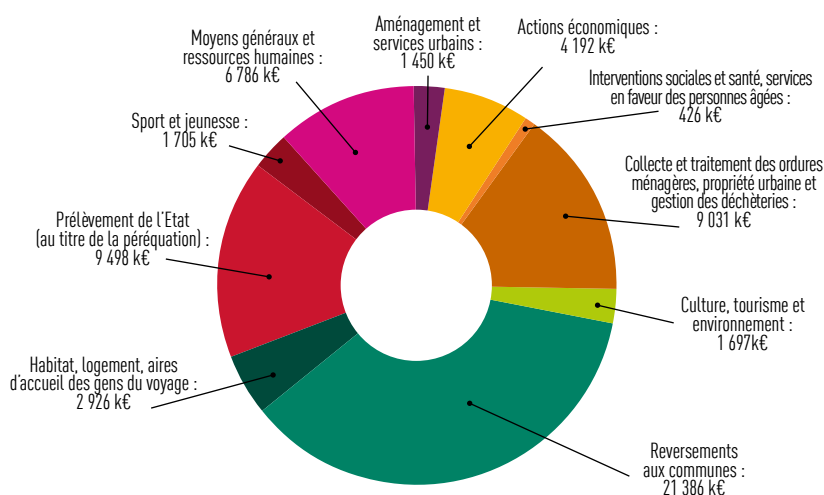
De plus, en 2019 la CCPA a reversé aux 53 communes plus de **22 millions d'€** sous plusieurs formes :

- Attribution de compensation : 13,3 millions d'€,
- Dotation de Solidarité Communautaire (dotation volontaire) : 6,3 millions d'€,
- Fonds de concours généralistes et thématiques : 2 millions d'€,
- Divers remboursements aux communes (transport piscines) : plus de 75 000 €.

A noter :

- Une augmentation de 19% du poste « moyens généraux et ressources » par rapport à l'année dernière due en grande partie aux travaux de rénovation du Château de Chazey-sur-Ain (plus de 500 k€) et une partie d'un emprunt portant sur plusieurs projets communautaires (300 k€).
- Une forte diminution (50%) du poste « actions économiques » par rapport à l'année dernière. Cette diminution s'explique par le fait qu'en 2018, la construction du gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain a été inscrit comptablement dans les comptes (plus de 3 200k€). On retrouve en 2019, un rythme de croissance des dépenses similaires à 2017.

Grandes dépenses 2019



RECETTES

Les recettes réelles se sont élevées à plus de 62 millions d'€ (hors excédent de fonctionnement capitalisé) :

- 7,4 millions d'€ en investissement,
- 54,7 millions d'€ en fonctionnement.

Les recettes sont en augmentation par rapport à l'année dernière (+3,54 %). Cette augmentation est due en partie à la souscription d'un emprunt supplémentaire de 4 millions d'€.

Cet emprunt a servi notamment au financement :

- Gymnase du Lycée : 1 500 000 €,
- Travaux dans le Château de Chazey-sur-Ain : 500 000 €,
- Parc de stationnement un / longue durée sur la Commune d'Ambérieu-en-Bugey : 150 000 €,
- Réseaux sur ACMUTEP : 1 000 000 €,
- Acquisition de bâtiment et terrains sur la Commune d'Ambérieu-en-Bugey pour la réalisation de projets communautaires : 850 000 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a augmenté (+ 14 %) pour s'établir à **3 065 315 €**. Cette DGF est composée de deux dotations :

- La dotation de compensation,
- La dotation d'intercommunalité.

La dotation de compensation est une dotation en baisse depuis plusieurs années.

La dotation d'intercommunalité était en baisse jusqu'en 2017, puis était devenue nulle en 2018. La loi de finances 2019 est venue modifier les règles d'attribution en ajoutant notamment le fait qu'une intercommunalité ne pouvait avoir une dotation d'intercommunalité inférieure à 5 € par habitant. L'augmentation de DGF provient alors de cet ajout dans la loi de finances.

FISCALITÉ

La fiscalité du territoire représente la ressource la plus importante pour la CCPA. Il existe deux types de fiscalité.

Pour 2019, les taux d'imposition sont restés stables pour la fiscalité dite ménage mais à un peu augmenté pour la fiscalité dite économique. Ils s'établissent de la façon suivante :

- Taxe d'Habitation (TH) : 6,30 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties (TFnB) : 2,06 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 19,30%

→ **Concernant la fiscalité ménage** : elle représente plus de **14,62 millions d'€** de recettes pour la CCPA et correspond principalement au produit de la TH (6,74 millions d'€), de la TFnB (101 k€), de la Taxe sur la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (403 k€) et de la TiEOM (7,40 millions d'€),

→ **Concernant la fiscalité entreprise** : elle représente plus de **31,94 millions d'€** de recettes pour la CCPA qui correspond majoritairement aux prélèvements sur les entreprises (CFE, CVAE, TASCOM, IFER).

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a mis en place une politique financière de reversement importante et variée dans le but de permettre aux communes membres de l'intercommunalité de pouvoir développer leurs projets.

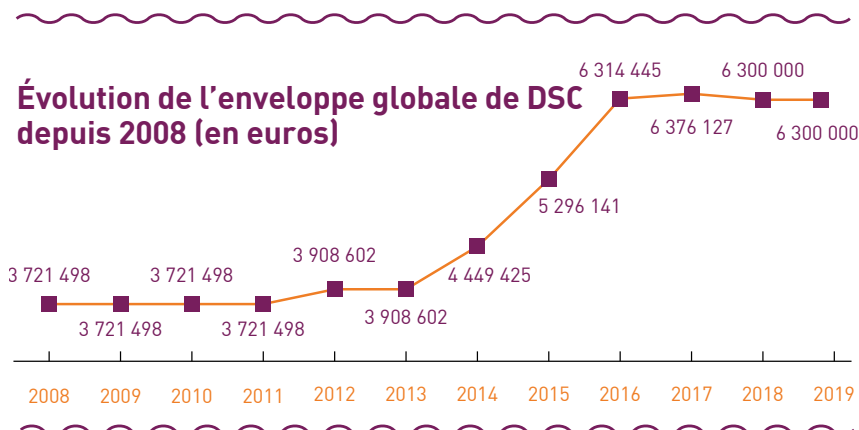
Plusieurs reversements aux communes ont été mis en place, il s'agit :

- D'une dotation volontaire : la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)
- D'un fonds de concours généralistes aux communes,
- Des fonds de concours thématiques :
- Fonds de concours pour les pistes cyclables en agglomération
- Fonds de concours pour les opérations et ZAC communales habitat

A travers cette politique de reversement la CCPA donne la possibilité aux communes membres de développer des projets sur leur territoire.

Focus sur la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et le fonds de concours généraliste :

Depuis son instauration, la DSC a régulièrement augmenté. Depuis le 1^{er} janvier 2018, il a été fait le choix de figer l'enveloppe globale à 6 300 000 d'€.



Cette dotation permet aux communes de financer une partie de leur fonctionnement.

En 2019, elle se répartit de la façon suivante :

Communes	Montant en €	Communes	Montant en €
Abergement de Varey (L')	52 141	Meximieux	591 351
Ambérieu-en-Bugey	986 473	Montagnieu	57 164
Ambronay	183 177	Montellier (Le)	49 822
Ambutrix	47 956	Nivollet-Montgriffon	24 825
Arandas	31 800	Oncieu	23 420
Argis	49 917	Ordonnaz	32 875
Benonces	40 433	Pérourges	103 311
Bettant	69 828	Rignieux-le-Franc	91 367
Blyes	65 705	Saint-Denis-en-Bugey	132 243
Bourg-Saint-Christophe	102 903	Saint-Jean-de-Niost	78 284
Briord	96 295	Saint-Maurice-de-Gourdans	59 989
Chaley	22 587	Saint-Maurice-de-Rémens	94 888
Charnoz-sur-Ain	75 602	Sainte-Julie	146 010
Château-Gaillard	129 424	Saint-Eloi	84 357
Chazey-sur-Ain	102 694	Saint-Rambert-en-Bugey	156 770
Cleyzieu	34 842	Saint-Sorlin-en-Bugey	69 060
Conand	34 134	Saint-Vulbas	343 763
Douvres	69 038	Sault-Brénaz	106 536
Faramans	74 474	Seillonnaz	39 003
Innimond	32 527	Serrières-de-Briord	112 823
Joyeux	67 210	Souclin	52 353
Lagnieu	560 223	Tenay	70 249
Leyment	96 268	Torcieu	42 988
Lhuis	91 099	Vaux-en-Bugey	75 087
Lompnas	36 394	Villebois	77 868
Loyettes	174 466	Villieu-Loyes-Mollon	224 364
Marchamp	31 620	TOTAL	6 300 000

Le fonds de concours généralistes aux communes, mis en place en 2011, a pour objectif d'encourager l'investissement local. Ils permettent alors le financement des projets sur le territoire de la CCPA en essayant de privilégier l'activité économique des entreprises et l'emploi local.

Les communes sont libres d'utiliser le fonds mis à leur disposition sur tous types de projets d'investissement.

→ Fonds de concours généralistes aux communes

Pour 2019, chaque commune a disposé d'un potentiel financier variable destiné à financer des travaux d'investissement (voirie, travaux de rénovation, travaux dans les écoles...). Il s'agit d'une nouvelle phase (4^{ème} génération) pour la période 2018-2020 pour un montant total annuel estimé à **2 250 000 € soit 6 750 000 € sur la période concernée.**

Fonds de concours généralistes

Nombre de dossiers instruits en 2019	46 (21 en 2018)
Montant total des travaux	11 662 k€
Montant des fonds de concours	3 304 k€

Fonds de concours généralistes en 2019

Nombre de dossiers déposés et instruits	46	
Montant total des travaux (en euros HT)	11 973 655 €	%
Investi par les communes	6 353 246 €	53%
Versé par l'État	574 922 €	5%
Versé par le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes	725 335 €	6%
Versé par le Conseil départemental de l'Ain	687 179 €	6%
Versé par la CCPA	3 382 992 €	28%
Versé par d'autres financeurs	321 372 €	3%

Nature des dépenses

Répartition des travaux (en € HT)

Aménagement urbain	2 613 791,78
Scolaire, périscolaire, petite enfance	3 913 786,40
Réseau d'eau et d'assainissement	1 592 536,10
Solidarité / jeunesse / sport	439 955,00
Voirie	3 413 585,94
TOTAL	11 973 655,22

↓ Bettant :
création d'un city
stade



↑ Saint Jean de Niois :
Extension du groupe
scolaire

→ **Fonds de concours spécialisé
petit patrimoine**

Le 14 novembre 2019, les élus communautaires ont mis en place un fonds de concours spécialisé relatif au petit patrimoine.

Sont concernés tous les monuments accessibles depuis une voie ou un espace public et qui ne sont pas classés ou inscrits au titre des monuments historiques :

- Les points d'eau : fontaines, puits, lavoirs, pompes...
- Le petit patrimoine sacré : croix, calvaires, oratoires, statues, gargouilles...
- Les outils de mesures : horloges, cadrans solaires, balances...
- Les petits bâtiments agricoles ou viticoles : moulins, fours à pain, métiers à ferrer
- Les arbres remarquables
- Les autres éléments patrimoniaux assimilables aux exemples précédemment cités

A travers ce fonds de concours, la CCPA souhaite participer à la protection et à la valorisation de ce type de patrimoine

Les communes ont la possibilité de déposer une demande de fonds de concours sur toute la durée du mandat. La délibération prévoit les règles d'attribution et les montants d'aides. Celles-ci peuvent aller jusqu'à **4 000€**.



02

LES PROJETS COMMUNAUTAIRES ET LES SERVICES

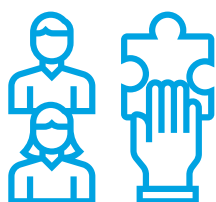
L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1. Les Autorisations du Droit des Sols (ADS) : service ADS

Le service ADS (Autorisation Droits des Sols) a été institué en juin 2014 suite au désengagement de l'Etat (DDT) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme sur le territoire de la CCPA pour les 32 communes (Meximieux a son propre service ADS).

Depuis le 1^{er} juillet 2017, le service instruit

11 nouvelles communes issues de l'extension avec la CCPA de la Communauté de communes de la Vallée de l'Albarine et de la Communauté de communes de Rhône-Chartreuse de Portes. Les neuf autres communes restantes n'étant pas dotées d'un document d'urbanisme restent instruites par les services de l'Etat (Nivollet-Montgriffon, Chaley, Oncieu, Arandas, Conand, Bénonces, Seillonnaz, Innimond, Marchamp).

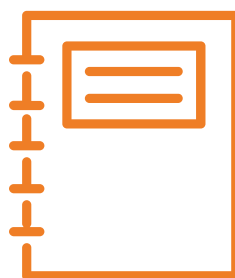


Instruction

des permis de construire, des permis d'aménager, des déclarations préalables génératrices de taxes, des permis de démolir, des certificats d'urbanisme opérationnels

1 283

dossiers instruits
en 2019



Assistance juridique

pour les questions d'urbanisme
et suivi des recours



**Service
gratuit**



Une équipe

composée d'une responsable
de service et quatre instructeurs



Accueil du public sur rendez-vous

directement en mairie avec
les élus et les pétitionnaires.



Bureaux du service ADS

Maison des Entreprises
46 rue Noblemaire
01 500 Ambérieu-en-Bugey
Uniquement sur RDV.

Dossiers instruits par le service ADS en 2019

Communes	Cub (certificat d'urbanisme)	DP (déclaration préalable)	PC (permis de construire)	PA (permis d'aménager)	PD (permis de démolir)	Nombre total par commune
Ambérieu-en-Bugey	7	42	93	2	4	148
Ambronay	7	3	37	1	0	48
Ambutrix	1	1	6	0	0	8
Argis	1	4	1	0	0	6
Bettant	0	4	3	0	1	8
Blyes	2	10	43	1	0	56
Bourg-Saint-Christophe	1	10	25	3	2	41
Briord	9	4	12	0	0	25
Charnoz-sur-Ain	0	17	12	2	0	31
Château-Gaillard	3	27	37	1	1	69
Chazey-sur-Ain	2	6	17	1	0	26
Cleyzieu	0	0	0	0	0	0
Douvres	1	8	9	0	0	18
Faramans	3	9	21	2	0	35
Joyeux	0	1	3	0	0	4
L'Abergement-de-Varey	0	2	0	0	0	2
Lagnieu	13	0	32	1	1	47
Le Montellier	0	5	8	0	0	13
Leyment	1	7	14	0	0	22
Lhuis	3	5	6	0	0	14
Lompnas	0	0	4	0	0	4
Loyettes	7	20	44	5	1	77
Montagnieu	9	14	14	2	1	40
Ordonnaz	0	4	1	0	0	5
Pérouges	1	14	16	1	1	33
Rignieux-le-Franc	0	8	8	3	0	19
Saint-Denis-en-Bugey	2	9	9	0	0	20
Saint-Eloi	0	1	4	0	0	5
Saint-Jean-de-Niost	4	14	33	0	1	52
Saint-Maurice-de-Gourdans	4	21	45	2	2	74
Saint-Maurice-de-Remens	0	2	3	0	0	5
Saint-Rambert-en-Bugey	1	9	9	0	1	20
Saint-Sorlin-en-Bugey	3	0	23	2	1	29
Saint-Vulbas	1	3	33	0	4	41
Sainte Julie	1	8	15	0	1	25
Sault-Brenaz	4	7	8	1	0	20
Serrières-de-Briord	2	9	14	0	0	25
Souclin	0	4	2	0	1	7
Tenay	0	4	4	0	1	9
Torcieu	0	5	3	0	0	8
Vaux-en-Bugey	1	9	19	0	1	30
Villebois	5	14	14	0	0	33
Villieu-Loyes-Mollon	2	31	42	6	0	81
TOTAL	101	375	746	36	25	1283

2. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) BUCOPA

– Mise en œuvre du SCoT

Le territoire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est couvert par le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) BUCOPA (Bugey Côtier Plaine de l'Ain). La CCPA adhère au Syndicat mixte du SCoT BUCOPA, qui assure la définition et la mise en œuvre du SCoT. Il a été approuvé le 26/07/2017.

Le SCoT est un document d'urbanisme et de planification. Il définit, à l'échelle large d'un bassin de vie et pour le long terme (15 à 20 ans), les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire.

Il fixe ainsi les orientations fondamentales de l'organisation de l'espace, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation de l'environnement, de déplacement des personnes et des marchandises...

Le rôle d'un SCoT est d'assurer la cohérence entre de nombreuses politiques publiques et de servir de cadre de référence aux documents d'urbanisme sectoriels (Plan Local de l'Habitat, le Plan de Déplacement Urbain...) et locaux (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, grandes opérations foncières d'aménagement...).

– Mise en œuvre du SCoT : poursuite du partenariat avec le CAUE

Dans la continuité des années précédentes et depuis la réalisation des cahiers de recommandations architecturales et paysagères, le SCoT a poursuivi au cours de l'année 2019 son partenariat avec le CAUE. L'objectif est la mise en œuvre des recommandations contenues dans ces cahiers au travers d'un accompagnement des communes et communautés de communes à plusieurs niveaux :

- Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, pour intégrer les orientations des cahiers de recommandations dans le règlement et les OAP notamment ;
- En amont des projets de constructions ou d'aménagement portés par des opérateurs publics ou privés (Permis de construire, permis d'aménager...) ;
- En accompagnant les services ADS pour analyser les dossiers d'autorisation d'urbanisme présentant des enjeux spécifiques architecturaux ou paysagers.

Le syndicat mixte a ainsi proposé aux intercom-

munalités du BUCOPA de mettre sur pied des commissions spécifiques au cours desquelles ces dossiers puissent être examinés avec le conseil d'architecte du CAUE. Ces commissions ont été opérationnelles à la CCPA dès le mois de septembre. D'autres services ADS doivent suivre en 2020.

– Organisation d'un séminaire sur les transports et la mobilité



Le syndicat mixte BUCOPA a organisé le 23 mai 2019 un séminaire à destination principale des élus du territoire sur le thème des transports et des mobilités sur le territoire BUCOPA.

Les problématiques en matière de transport et de mobilité sont complexes et font l'objet d'une demande sociale forte à laquelle les collectivités doivent être en mesure d'apporter des réponses dans le cadre de leurs compétences. Si les documents de planification et en premier lieu les SCoT doivent au travers leur parti pris d'aménagement et leurs prescriptions, anticiper les moyens d'une mobilité durable et proposer des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, il s'agit ensuite pour les collectivités locales de mettre en œuvre ces objectifs.

L'objet de ce séminaire était dans un premier temps de rappeler la corrélation entre aménagement du territoire et dynamique de mobilité et de transport à l'œuvre sur les territoires périurbains et en particulier sur le BUCOPA, et solliciter l'avis d'un expert sur les leviers d'actions à disposition et mobilisables par les collectivités à court et moyen terme pour répondre aux différents enjeux d'une mobilité durable : sociale, environnementale, économique...

En présence d'Yves CROZET, docteur en économie et référence nationale en matière d'économie des transports et animé par Olivier Roussel de l'Agence d'urbanisme, ce séminaire

a permis d'apporter un regard éclairé et particulièrement pertinent sur ces enjeux à l'échelle de notre territoire.

i POUR ALLER PLUS LOIN
et retrouver toutes les informations
relatives au SCOT :
www.bucopa.fr



3. L'Etablissement Public Foncier (EPF)

En 2019, l'établissement a acquis 1 690 m² sur la CCPA, pour un volume financier de 832 800€, 44% des acquisitions concernant des projets de logements, 52% des projets d'activités économiques et 4 % des projets d'équipements publics.

4. Les actions en faveur du développement de la mobilité



→ Les boucles locales

Les pistes cyclables, développement des liaisons

Depuis 2009, la Communauté de communes a mis en place une politique de développement des modes doux. Jusqu'alors, le territoire souffrait d'un manque de liaisons cyclables pour favoriser et accroître ce mode de déplacement. Ainsi, dès 2010, il a été décidé de lancer la réalisation de schémas cyclables sur les cantons d'Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu et Meximieux, l'objectif étant de réaliser un schéma global sur l'ensemble du territoire entre les communes, les gares et les pôles d'activités afin de définir les priorités en terme de projets cyclables. Par la suite, les élus ont souhaité que les critères «sécurité des cyclistes et piétons» et «loisirs» soient pris en compte dans les futurs tracés.

Aujourd'hui, plusieurs pistes cyclables sont déjà réalisées :

- **Douvres / Ambérieu-en-Bugey** : 2 km
- **Sault-Brénaz / Lagnieu** : 5,5 km
- **Villebois** : 650 m
- **Villieu-Loyes-Mollon / Meximieux** : 1,4 km
- **Ambérieu-en-Bugey / Château-Gaillard** : 1,8 km
- **Ambérieu-en-Bugey / Ambronay** : 1,7 km

En plus de la réalisation de ces liaisons, la Communauté de communes a décidé de verser un fonds de concours pour tous les projets cyclables des communes réalisés à l'intérieur des agglomérations. Ce fonds de concours représente 50 % du coût H.T. des travaux en lien avec une liaison cyclable. En 2019, les communes de Blyes et Leyment ont ainsi bénéficié de cette aide.

→ Projet de Diffuseur sur l'A42

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain avait, avec l'appui de la Région, du Département de l'Ain, du Parc Industriel et d'APRR, sollicité l'État pour étudier l'opportunité d'un diffuseur autoroutier entre ceux de Pérouges et de Château-Gaillard distants de près de 20km (contre environ 7km avant et après). Ce diffuseur aurait plusieurs avantages :

En desservant plus finement le territoire, il soulagerait le diffuseur de Pérouges qui connaît des saturations significatives aux heures de fortes affluences ;

- Il permettrait aux Poids Lourds d'éviter la traversée Nord-Sud d'Ambérieu-en-Bugey et de diminuer la pression de trafic sur la RD 1084 ;
- Il offrirait une nouvelle « porte de sortie » au PIPA et à la Centrale EDF ;
- Il participerait à l'instauration de nouvelles formes de mobilité dans la mesure où les échangeurs autoroutiers constituent des préfigurations naturelles de hubs de mobilité (parking de covoiturage, lieux de ramassage...)
- Il permettrait à nos projets structurants un véritable décollage économique, Maison du Petit Prince en tête ;
- Il permettrait de faciliter le développement des environs de Lagnieu.

L'État a accepté le lancement d'une étude d'opportunité pour ce diffuseur et la Communauté de communes a voté en septembre 2019 la participation au financement d'une telle étude. Nous devrions connaître ses résultats en début d'année 2021.



Participation de la CCPA à l'acquisition de

61

vélos électriques

et

10

trotinettes électriques



16 747 €

Montant global des aides

– Développer les modes doux de déplacements : l'aide à l'acquisition de vélos et trottinettes électriques :

Depuis 2019, l'aide de la CCPA à l'acquisition d'un VAE, initialement accordée aux habitants du territoire utilisant le train pour se rendre à leur lieu de travail, s'est étendue aux personnes travaillant à moins de 15km de leur domicile.

Pour les usagers du TER, elle est aussi accordée aux utilisateurs de la trottinette électrique.

– Développer le covoiturage

Pionnière en Région Rhône-Alpes, la CCPA a réalisé deux parkings de covoiturage aux sorties d'autoroute afin de développer ce mode de déplacement.

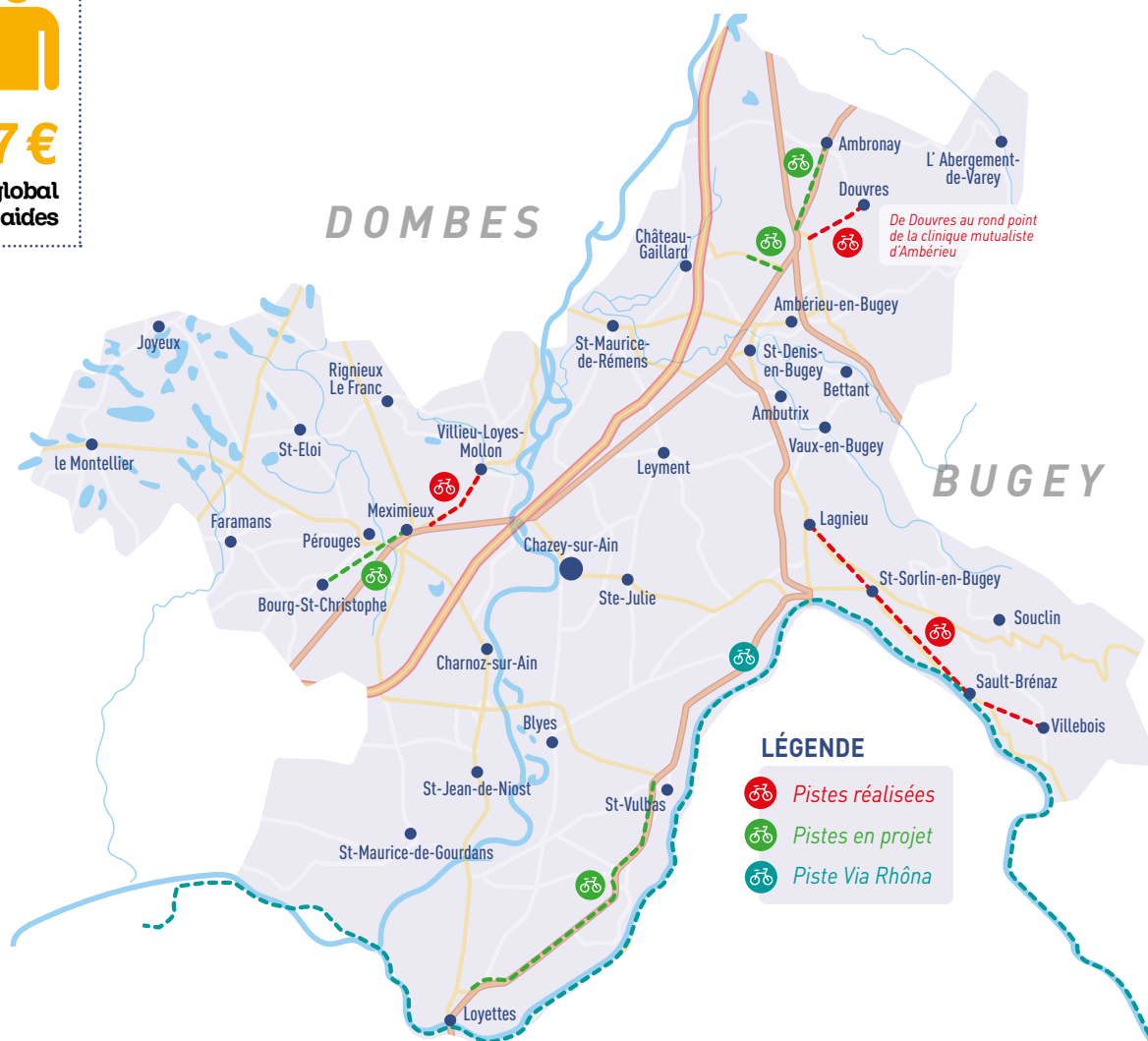
- Sortie Meximieux-Pérouges : 141 places
- Sortie Château-Gaillard : 65 places et 2 bornes électriques

Des projets de parking de covoiturage sont en cours et 2020 verra la naissance d'un parking sur Saint-Sorlin, à la jonction entre Lagnieu et l'Isère, et un parking réservé aux covoitureurs en face de la gare d'Ambérieu-en-Bugey.

– Covoiturage MOV'ICI

MOV'ICI est un site Internet et une application mobile pour partager ses trajets quotidiens : travail, loisirs ou courses... Les conducteurs proposent ainsi les sièges disponibles dans leur voiture et les passagers trouvent facilement des conducteurs dont les horaires et trajets correspondent à leur besoin. La promotion de cette plateforme a continué à travers les animations en gare d'Ambérieu-en-Bugey et les communications de la CCPA.

i UNE COMMUNAUTÉ « PLAINE DE L'AIN » A ÉTÉ CRÉÉE, REJOIGNEZ-LA SUR <https://movici.auvergnhonealpes.fr/communautes/covoitages/plaine-de-l-ain> 1800 membres sont inscrits sous la communauté "Plaine de l'Ain"



– Développer l'intermodalité des déplacements

La Communauté de communes favorise aussi le rabattement des voitures vers les gares. Ainsi, deux parkings, l'un de 157, l'autre de 212 places, ont été créés en gare de Meximieux en 2018. Sur la commune d'Ambérieu-en-Bugey : en 2019, et pour accompagner les modifications de règles de stationnement dans le quartier, la CCPA a aménagé un nouveau parking de 138 places ouvert en juillet 2019. Son extension à 80 places supplémentaires est en cours. Les études et l'acquisition du foncier sont en cours pour un parking de 70 places réservées au covoiturage des usagers du TER. Ces aménagements ainsi que le réaménagement complet du parking de la gare remplaceront à terme les parkings provisoires actuels.

↓ Nouveau parking réalisé à Ambérieu-en-Bugey



– Un projet de pôle d'échanges multimodal à Ambérieu-en-Bugey

Afin de renforcer le programme « Politique de la Ville », en place depuis 2014 à Ambérieu-en-Bugey, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain met en oeuvre sur le quartier Gare deux projets majeurs de développement urbain et économique :

- L'aménagement d'un quartier d'affaires et des savoirs visant à améliorer l'attractivité du territoire et à développer l'économie et l'emploi.
- La réalisation d'un pôle multimodal qui intégrera des transports en commun, des liaisons douces et l'augmentation de l'offre de stationnement dans ce quartier, le reconnectant ainsi au reste de la ville et du territoire. La première phase comprendra un réaménagement du parvis de la gare et la création d'une gare routière.

A terme, une plus grande place sera donnée aux piétons et aux espaces verts sur le quartier de la gare.



↑ Hub de mobilité en gare d'Ambérieu-en-Bugey



– Covoiturage Covoit'ici

En 2019, la CCPA a initié un projet multi-partenarial pour mettre en place 4 lignes de covoiturage spontané. Les arrêts et leur emplacement ont été déterminés et le début d'exploitation de ces lignes est prévu pour 2020.

Les lignes sont équipées de panneaux lumineux à message variable sur les arrêts et en pré-signalisation pour informer les conducteurs quand un passager est en attente.

Le passager est suivi par une assistance téléphonique qui l'accompagne et garantit que le trajet pourra avoir lieu. Une application

permet aux conducteurs d'être informés en temps réel des passagers en attente. Sur les horaires de pointe, ils sont indemnisés, même s'il n'y a pas de passager à l'arrêt, pour se géolocaliser en temps réel et ainsi fiabiliser le service.

Ce projet est mené dans le cadre de Pendaura+, programme de valorisation des certificats d'économies d'énergie piloté par Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement. Il bénéficie également de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'État.





↑ Couverture du livret
des mobilités

– Appel à projet national France mobilités - TENMOD

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, en partenariat avec le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, est l'un des 26 lauréats de l'appel à projets national French Mobility. Le but est de développer un bouquet de mobilités partagées et adaptées au territoire.

Après l'étude sur l'autopartage en 2018, un livret des mobilités a été réalisé pour informer les habitants et travailleurs des modes de déplacement déjà disponibles sur le territoire.

www.cc-plainedelain.fr/fr/s-informer.html

Un hub de mobilité, espace d'attente connecté pour retrouver son covoitureur (Covoit'ici, Mov'ici ou autre), en trouver un ou se renseigner sur les modes de transport disponibles a été expérimenté en gare d'Ambérieu-en-Bugey à l'hiver 2019. Trois modèles de hubs définitifs ont été commandés et seront installés en gares d'Ambérieu-en-Bugey, de Meximieux et sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain. Ils constituent des points d'arrivée et de départ des lignes Covoit'ici.

Projets réalisés avec le soutien technique et financier de l'ADEME.



– Appel à projet national Vélos et Territoire – ADEME

La Communauté de communes est également lauréate, depuis fin 2019, de l'appel à projet Vélos et Territoires qui vise à améliorer la part modale du vélos par différentes actions en privilégiant le public non pratiquant. Des actions seront menées à partir de 2020 dans ce sens : service de vélos en libre service, information et animation autour du vélo, réflexion autour des aménagements cyclables.



© Jérôme Chabanne

5. La politique de la ville / Rénovation urbaine



→ Quartier Prioritaire Politique de la Ville et Contrat de Ville

La Politique de la Ville consiste à cibler des territoires dits prioritaires qui concentrent des difficultés sociales, urbaines et économiques. Sur le territoire de la Plaine de l'Ain, depuis juin 2014, un secteur d'Ambérieu-en-Bugey fait partie de cette nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville, au même titre que 1300 sites en France. Ce secteur, qui se situe autour de la Gare SNCF, est délimité très précisément.

Il a été appelé « Courbes de l'Albarine ».

Concrètement, la Politique de la Ville consiste à donner plus, là où il y a le plus de difficultés pour rétablir l'égalité. Pour cela, plusieurs partenaires se sont engagés dans des actions concrètes au sein d'un document unique : le contrat de ville.

Ville d'Ambérieu-en-Bugey, Etat et ses services, Communauté de communes de

la Plaine de l'Ain, Conseil départemental, Conseil régional, CAF, Pôle Emploi, bailleurs sociaux. Ensemble, ces acteurs ont travaillé et ont renforcé leurs moyens humains et financiers sur les thématiques suivantes : emploi, santé, habitat, transport, prévention de la délinquance, éducation, parentalité, lutte contre l'isolement, commerces, services publics, etc.

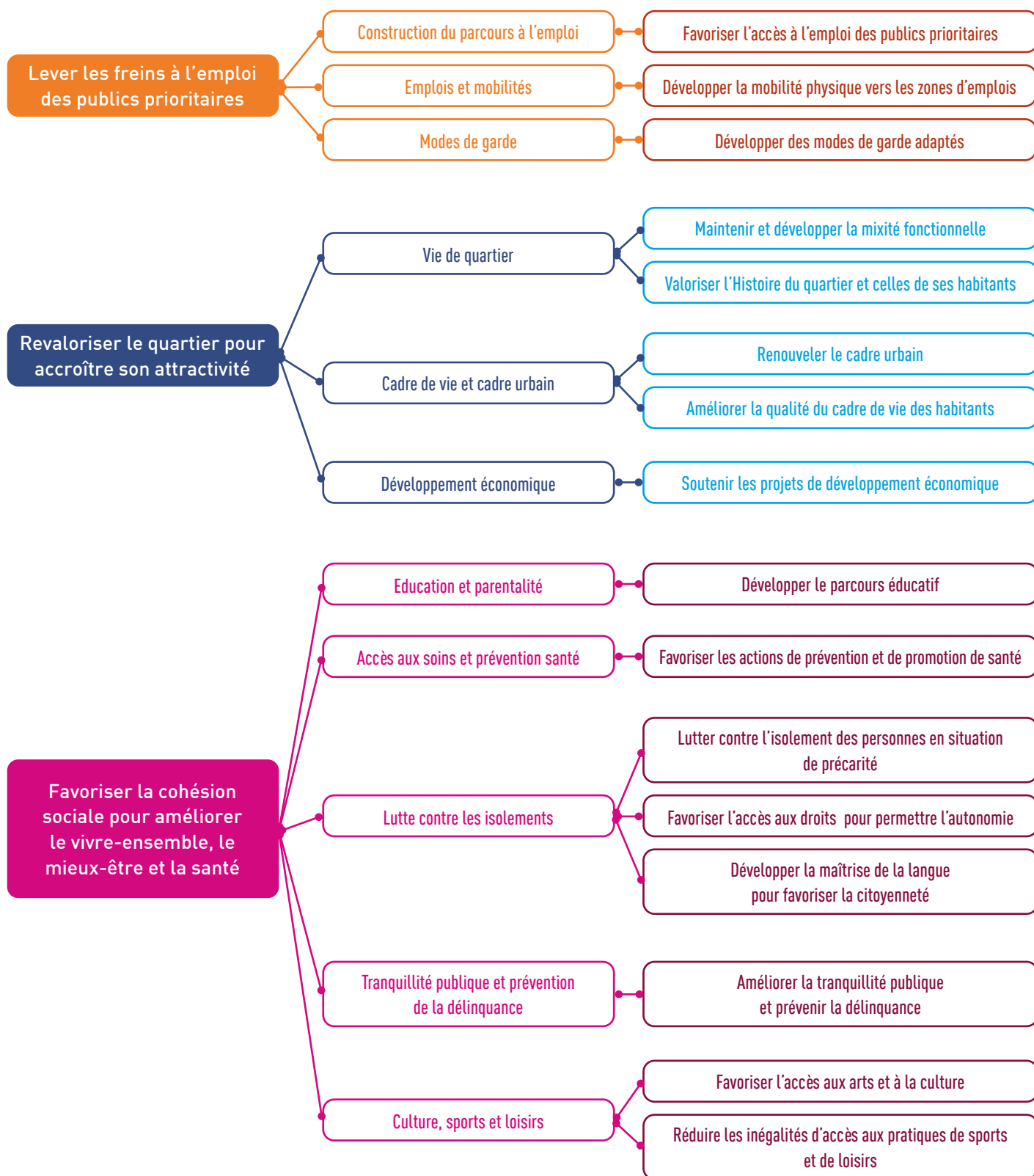
→ Prolongation de la politique de la Ville : 2 ans de plus pour agir !

Conscient des enjeux sur les territoires prioritaires, l'État a décidé de prolonger de 2 ans la durée des Contrats de Ville. Cela permet au Quartier prioritaire d'Ambérieu-en-Bugey de bénéficier de la Politique de la Ville jusqu'au 31 décembre 2022. Durant les 3 années restantes, les 15 partenaires souhaitent mettre l'accent sur 5 thématiques prioritaires : emploi, parentalité, lutte contre les isolements, sécurité, égalité entre les femmes et les hommes.



↑ Vue aérienne
d'Ambérieu-en-Bugey

– Rappel des orientations du Contrat de Ville 2015-2022



– Appel à projets 2019

Le Contrat de ville bénéficie de budgets annuels alloués par les partenaires de la politique de la ville. Les projets sont étudiés dans le cadre d'un appel à projet. Sur 21 candidatures, 14 projets ont été retenus, dans les domaines suivants : parcours à l'emploi, lutte contre l'isolement, action jeunesse, culture / sports / loisirs, cadre de vie.

14 projets soutenus, avec le soutien de :



La fréquentation du site est en progression constante, avec environ 6000 usagers qui se sont présentés à l'accueil depuis l'ouverture et 2500 appels traités.

– La rénovation urbaine – Du protocole d'accord ANRU à la définition de la convention ANRU de mise en œuvre du programme d'actions

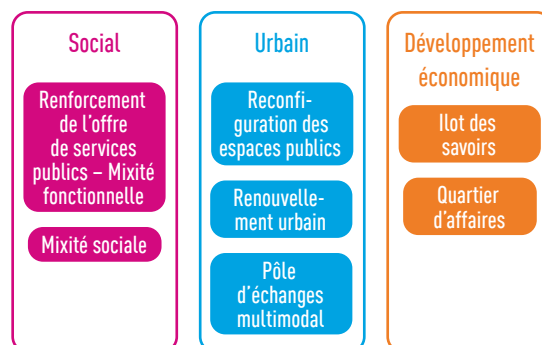
Le protocole de préfiguration signé le 30 septembre 2016 a permis la réalisation d'un programme d'études stratégique et une animation spécifique, tant sur les aspects de cohésion sociale que de recomposition urbaine. Il a permis d'aboutir au printemps 2018 à un plan guide, vision partagée du développement souhaité pour le quartier à un horizon à 15 ans. Le projet de renouvellement urbain poursuit l'objectif principal de conforter le quartier, d'ici 2030, dans son rôle structurant à la fois pour la ville d'Ambérieu-en-Bugey et pour le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.



– Pôle de services Agora – Maison des projets

Un pôle de services à la population est ouvert depuis fin 2018. Dans le cadre de la politique de la ville, une vingtaine de structures partenaires tiennent des permanences ou ont installé une partie de leurs bureaux. Le bâtiment propose des services à la population principalement en lien avec l'accès aux droits, la solidarité, l'emploi. Il abrite également la Maison du projet représentant le projet de rénovation urbaine du Quartier Politique de la Ville.

Le projet de rénovation urbaine du QPV Courbes de l'Albarine



Le projet urbain permet de répondre à différents enjeux, à la fois pour les habitants actuels du quartier et pour la population future. Il s'agit de rendre ce quartier plus agréable, facile à vivre et plus attractif pour les personnes qui feraient le choix de s'installer à Ambérieu ou sur le territoire de la communauté de communes dans les 10 à 15 prochaines années. Il s'agit de transformer ce quartier pour en faire une destination résidentielle de choix, compte tenu de sa position géographique en plein cœur du quartier gare et de ses aménités futures. Le nouveau quartier de la gare offrira des atouts notables en termes de présence de services publics, de services médico sociaux, d'équipements d'enseignement, de services de transport. Il s'agit d'intensifier les fonctions urbaines (services, commerces, culture,

↓ Le pôle de services
Agora, Maison des
projets



formation...) tout en densifiant le tissu urbain pour participer à l'accueil de la population projetée par les ambitions du SCOT à l'horizon 2030, à savoir 3.000 habitants supplémentaire à l'échelle de la ville d'Ambérieu.

Il s'agit également de favoriser la mixité fonctionnelle en répondant aux conditions d'accueil des entreprises qui chercheraient à bénéficier d'une localisation de centre-ville, à proximité immédiate de la gare, offrant ainsi aux futurs salariés des services et des commerces. Le

secteur bénéficie d'ores et déjà d'un accès privilégié au réseau de transports en commun (25 minutes de Lyon Part-Dieu par le train, desserte par les principales lignes de bus du département et de l'intercommunalité) ainsi que d'un tissu d'entrepreneurs et d'acteurs économiques actifs (sièges sociaux, LAB 01, services aux entreprises).

Le projet de convention ANRU est en cours d'élaboration pour une contractualisation avec l'ensemble des partenaires.



← Synthèse du plan Guide
source : Interland

VUE GÉNÉRALE



TROIS SECTEURS STRATÉGIQUES

ENTRÉE DE VILLE / LIBÉRATION



ÎLOT DES SAVOIRS



SÉMARD / NOBLEMAIRE



6. Le contrat de ruralité de la Plaine de l'Ain

– Contrat de ruralité de la Plaine de l'Ain 2019

Dans le cadre de la signature du Contrat de ruralité en 2017, pour la période 2017-2020, le territoire bénéficie d'un programme d'actions spécifique, soutenu par l'État.

12 projets d'investissement répartis dans les six thématiques du Contrat de ruralité.

5,4 M€ d'investissement réalisés par les collectivités locales de la Plaine de l'Ain.

« Le projet de territoire : maintenir et conforter les dynamiques du cœur de la Plaine de l'Ain, en y arrimant durablement les secteurs ruraux et le piémont du Bugey »



Aides de l'État : **1 649 750 €** dont une enveloppe spécifique DSIL Contrat de ruralité de **775 551 €**

Huit partenaires signataires du Contrat de Ruralité : Conseil départemental de l'Ain, Caisse des Dépôts et Consignations, Agence Régionale de Santé, CAF de l'Ain, Pôle Emploi, Mu-tualité Sociale Agricole (MSA), Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ain, l'Education Nationale

L'intégration du Contrat de territoire de la Vallée de l'Albarine (2016) dans le Contrat de ruralité de la Plaine de l'Ain

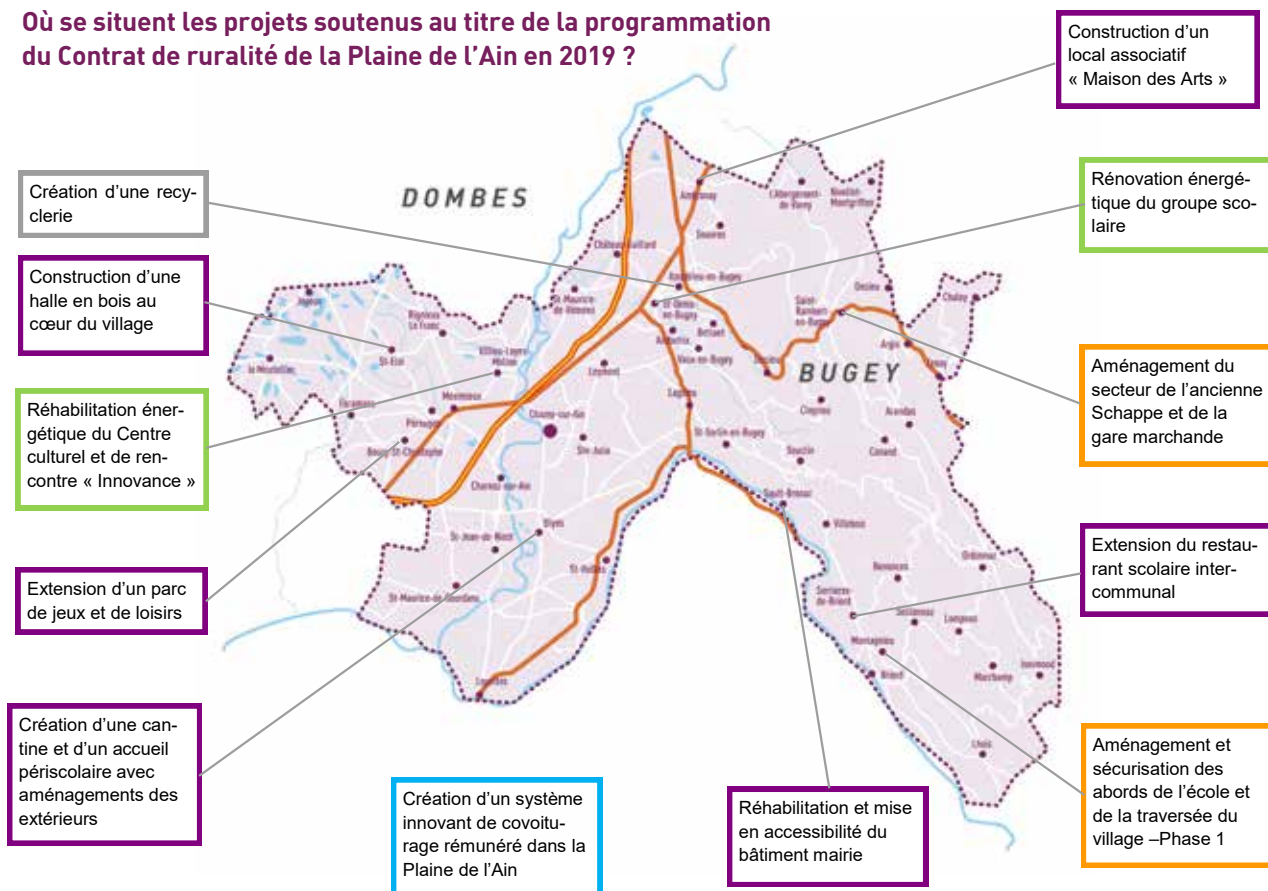
La mobilisation du droit commun des différents opérateurs pour des actions de terrain en direction des publics les plus fragilisés (volet santé, social, formation/emploi, culturel...)

Des fonds spécifiques mobilisés par la Communauté de communes de la Plaine pour le soutien d'actions dans les domaines de l'accès aux services et aux soins, de mobilités et de cohésion sociale.

Une convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture, signée avec la DRAC et le Conseil départemental de l'Ain et en partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes : un projet de création et de parcours artistique «les arts caméléons», avec la coordination artistique du Centre culturel de rencontres d'Ambronay et les interventions artistiques de la Compagnie Arbre Canapas. Un projet territorialisé en particulier sur les communes de la Vallée de l'Albarine et d'Ambérieu en Bugey (dans le cadre de la politique de la ville).



Où se situent les projets soutenus au titre de la programmation du Contrat de ruralité de la Plaine de l'Ain en 2019 ?



Les 6 thématiques du contrat de ruralité



Accès aux services et aux soins



Revitalisation centre-bourg, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité



Développement de l'attractivité



Mobilités locales et l'accessibilité au territoire



Transition écologique et énergétique



Cohésion sociale

– Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture

Le Contrat de ruralité de la Plaine de l'Ain comporte un volet culturel dans le cadre d'une convention pluriannuelle de trois ans avec la DRAC/le Département de l'Ain/l'Éducation nationale et le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Ce projet territorial est priorisé sur les secteurs des communes de la Vallée de l'Albarine et d'Ambérieu-en-Bugey (politique de la ville) afin de développer l'accès à la culture et aux pratiques artistiques des publics éloignés.

L'animation du projet, dénommé « Arts caméléons », a été confiée à l'association Art et Musique d'Ambronay (Centre culturel de rencontre d'Ambronay) qui mobilise une équipe et des moyens professionnels au service du projet. Les publics bénéficiaires sont principalement

les scolaires (près de 700 personnes), les habitants, les associations, les résidents en EHPAD, les centres sociaux... Cocons et lanternes à musique: une création artistique originale alliant exploration musicale et arts plastiques.

AMBRONAY

CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE



L'HABITAT, LE LOGEMENT ET L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

1. Programme Local de l'Habitat (PLH)

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a adopté son nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) en octobre 2019. Il marque la volonté des communes et des acteurs locaux de l'habitat de définir ensemble un programme d'actions qui répondent aux enjeux économiques, sociaux et urbains du logement et de son développement.

Les grands enjeux pour le nouveau PLH :

La politique communautaire de l'habitat doit permettre de répondre à 4 grands enjeux pour proposer une offre d'habitat nouvelle, attractive et durable répondant aux besoins locaux de logements.

Le PLH doit ainsi permettre pour les années à venir de :

- Organiser le développement des objectifs de production de logements nécessaire pour répondre aux besoins de logements.
- Organiser une offre de logement plus diversifiée et plus accessible aux ménages ayant des revenus modestes.
- Assurer la valorisation du parc de logement existant.

Suite au bilan mi-parcours du PLH présenté fin 2016, les objectifs de la Communauté de Communes en matière de production sont revus légèrement à la baisse mais correspondent toujours aux préconisations et objectifs du SCOT.

L'organisation du développement est proposée autour de secteurs géographiques, comprenant des pôles bien équipés en terme de commerces, services publics de proximités, service de santé, ... et des communes rurales.

2. Politique habitat : aides financières à l'habitat et actions collectives

→ Aides financières à l'habitat

Dans le cadre de sa politique habitat, plusieurs aides financières ont été mises en place par la CCPA à destination des :

- Bailleurs sociaux dans le cadre des contrats territoriaux pour la création de logement sociaux.
- Propriétaires occupants et bailleurs à travers les aides pour lutter contre l'habitat indigne et traiter les logements insalubres et très dégradés ainsi que dans le cadre de notre OPAH (le diagnostic et le repérage auprès des propriétaires occupants et bailleurs est réalisé par Urbanis Lyon).

Pour rappel, ces aides sont de :

• Pour les bailleurs sociaux :

Aide complémentaire aux aides à la pierre :

- PLAI : Communes SRU : 5000€ / logement
Autres communes : 4000€ / logement
- PLUS : Communes SRU : 3000€ / logement
Autres communes : 2000 € / logement
- TYPE PSLA: Communes SRU: 3000€ / logement
- Bonifications : T1 en logement spécifique : 1000€ / logement - T2 (hors NPNRU) : 1500€ / logement.

En 2019, 9 bailleurs sociaux ont été subventionnés pour un montant total de 618000€.

- **Pour les propriétaires bailleurs** : un pourcentage du montant des travaux avec des plafonds variant selon la typologie des logements, les secteurs.

- **Pour les propriétaires occupants** : les aides vont jusqu'à 2 500 € dans le cadre de travaux « Habiter-mieux » et de 2 000 € pour les très modestes et 1 500 € pour les modestes dans le cadre de travaux d'autonomie et d'handicap.

– Synthèse territoriale des enjeux

SECTEUR MEXIMIEUX

- Poursuivre l'intensification du développement du parc pour atténuer la tension sur l'offre.
- Développer une offre en locatif social et en accession à prix abordable.
- Assurer une densification des opérations pour limiter les consommations foncières.
- Développer davantage une forme en habitat dit «intermédiaire», plus économe en espace, à privilégier aux opérations de lotissements.
- Etre en mesure d'accueillir les ménages souhaitant s'installer sur le territoire de la plaine de l'Ain.
- S'assurer de l'accès au logement des ménages les plus fragiles (coûts de l'immobilier plus élevés).
- Engager une maîtrise du foncier notamment pour s'assurer de la possibilité de mener des opérations à des coûts accessibles.

Communes de Meximieux et Villieu-Loyes-Molton :

- Accompagner prioritairement la commune à répondre aux obligations légales en matière de production de logements sociaux.

Commune de Meximieux :

- Limiter la progression de la vacance.
- Accompagner les opérations d'acquisition-amélioration conduites par les bailleurs sociaux.

SECTEUR AMBÉRIEU

- Limiter la progression de la vacance.
- Développer une offre en locatif social et en accession à prix abordable.
- Assurer une densification des opérations pour limiter les consommations foncières.
- Développer davantage une forme en habitat dit «intermédiaire», plus économe en espace, à privilégier aux opérations de lotissements.

- Etre en mesure d'accueillir les ménages souhaitant s'installer sur le territoire de la plaine de l'Ain.
- Accompagner les opérations d'acquisition-amélioration conduites par les bailleurs sociaux.
- Engager une maîtrise du foncier notamment pour s'assurer de la possibilité de mener des opérations à des coûts accessibles.

Communes de Lagnieu :

- Accompagner prioritairement la commune à répondre aux obligations légales en matière de production de logements sociaux.
- Accompagner la réussite du NPNRU.

SECTEUR ALBARINE

- S'assurer de l'accès au logement des ménages les plus fragiles (plus de faibles revenus).
- Définir des objectifs de sortie de vacance des logements.
- Poursuivre la dynamique de rénovation du parc ancien initiée par l'OPAH et surveiller particulièrement les parcelles cadastrales 7 et 8.
- Accompagner les opérations d'acquisition-amélioration conduites par les bailleurs sociaux.

SECTEUR BUGY

- Définir des objectifs de sortie de vacance des logements.
- Poursuivre la dynamique de rénovation du parc ancien initiée par l'OPAH et surveiller particulièrement les parcelles cadastrales 7 et 8.
- Accompagner les opérations d'acquisition-amélioration conduites par les bailleurs sociaux.

SECTEUR RHÔNE

- Définir des objectifs de sortie de vacance des logements.
- Poursuivre la dynamique de rénovation du parc ancien initiée par l'OPAH et surveiller particulièrement les parcelles cadastrales 7 et 8.
- Accompagner les opérations d'acquisition-amélioration conduites par les bailleurs sociaux.

SECTEUR SUD

- Poursuivre l'intensification du développement du parc pour atténuer la tension sur l'offre.
- Développer une offre en locatif social et en accession à prix abordable.
- Assurer une densification des opérations pour limiter les consommations foncières.
- Développer davantage une forme en habitat dit «intermédiaire», plus économe en espace, à privilégier aux opérations de lotissements.
- Etre en mesure d'accueillir les ménages souhaitant s'installer sur le territoire de la plaine de l'Ain.
- S'assurer de l'accès au logement des ménages les plus fragiles (coûts de l'immobilier plus élevés).
- Engager une maîtrise du foncier notamment pour s'assurer de la possibilité de mener des opérations à des coûts accessibles.

Communes de Loyettes :

- Accompagner prioritairement la commune à répondre aux obligations légales en matière de production de logements sociaux.

SECTEUR CENTRE

- Limiter la progression de la vacance.
- Développer une offre en locatif social et en accession à prix abordable.
- Assurer une densification des opérations pour limiter les consommations foncières.
- Développer davantage une forme en habitat dit «intermédiaire», plus économe en espace, à privilégier aux opérations de lotissements.
- Etre en mesure d'accueillir les ménages souhaitant s'installer sur le territoire de la plaine de l'Ain.

- Accompagner les opérations d'acquisition-amélioration conduites par les bailleurs sociaux.
- Engager une maîtrise du foncier notamment pour s'assurer de la possibilité de mener des opérations à des coûts accessibles.

Communes de Lagnieu :

- Accompagner prioritairement la commune à répondre aux obligations légales en matière de production de logements sociaux.

– Fonds de concours habitat

La CCPA a instauré avec l'approbation du nouveau PLH un fond de concours démolition qui remplace le précédent fond de concours accroche urbaine. Son but est de soutenir les bailleurs et investisseurs dans les opérations de démolition qui ont pour but la création de logements sociaux. Ce fond de concours s'élève à 50 000 € max pour 50 % du montant des travaux. Fin 2019 une demande de ce fond de concours a abouti.

– ADIL

La communauté de communes a soutenu, à hauteur de **7 700 €**, l'agence départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de l'Ain, qui assure une mission d'information neutre, objective et gratuite sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant à l'habitat et à l'urbanisme. L'ADIL a assuré en 2019 : **1 373** consultations à l'attention des

habitants de la Plaine de l'Ain.

– Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le FSL (fonds de solidarité logement) est une aide financière qui vise à aider les personnes rencontrant des difficultés financières à accéder au logement ou à s'y maintenir.

Le FSL permet par exemple de prendre en charge le dépôt de garantie lors de l'arrivée dans un logement ou le paiement de factures (électricité, gaz, eau, ...) afin de faciliter le maintien.

Il s'agit d'un dispositif national géré au niveau départemental (1 FSL par département). Les conditions d'attribution et le montant varient en fonction de votre zone géographique.

La communauté de communes a soutenu, à hauteur de 23 686.80 €, le Fonds de Solidarité Logement de l'Ain.

3. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Plateforme de rénovation énergétique



Deux dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat sont actuellement en cours :

- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui est en phase opérationnelle depuis juin 2018 pour une durée de 5 ans.
- La Plateforme de rénovation énergétique locale qui est un nouveau service d'accompagnement proposé par la CCPA mise en place depuis octobre 2018 et sert de porte d'entrée pour l'ensemble des dispositifs d'aides mise en place. Elle vise ainsi à simplifier le passage à l'acte et à accompagner le projet tout en rassemblant les acteurs de la rénovation énergétique.

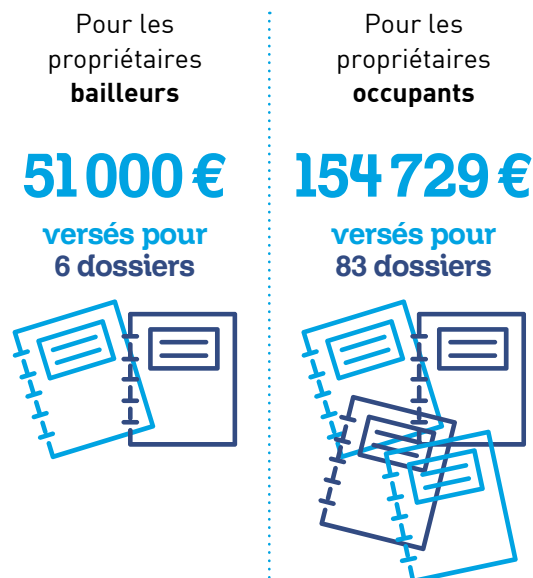
Ces dispositifs d'aides concernent les habitants et/ou les propriétaires de logements de la Communauté de Communes désireux d'améliorer la performance énergétique et/ou réhabiliter leur résidence.

Ils ont pour principe de les inciter à améliorer leur habitat en permettant l'attribution de subventions exceptionnelles pour la réalisation de travaux d'isolation, système de chauffage, d'adaptation. Ces aides s'adressent aussi aux propriétaires occupants mais aussi bailleurs, ou de logements vacants, qui souhaiteraient rénover leurs biens pour créer des logements locatifs conventionnés.

Les aides à l'amélioration de l'habitat qui peuvent être attribuées s'étendent de 25 % à 65% du montant des travaux subventionnables, auxquelles se rajoutent certaines primes.

Ces aides ainsi octroyées aux porteurs de projets éligibles proviennent de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la CCPA dans le cadre des aides liées directement par la plateforme, mais aussi du département et de l'Anah dans le cadre de l'OPAH

Les critères d'attribution varient selon les situations. Pour 2019, le montant total des aides versées par la CCPA aux propriétaires occupants et bailleurs a été de :



Au préalable, pour tout projet et avant de commencer les travaux, le propriétaire occupant ou le propriétaire bailleurs doit contacter la plateforme, au risque de ne pas être éligible aux aides. Cette dernière lui indique par la suite les démarches à faire pour que son dossier soit éligible (conditions de ressources selon les dispositifs d'aides, artisan RGE, gain énergétique, etc....).

Ainsi, en assurant une aide à l'investissement aux propriétaires occupants et aux propriétaires, la CCPA poursuit son engagement en faveur de l'amélioration de l'habitat sur son territoire. Un engagement conforté par le soutien apporté à l'adaptabilité pour les seniors et personnes en situation d'handicap.

Plaine de l'Ain
Rénov'+
Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

**QUELLES AIDES PUBLIQUES
POUR MES TRAVAUX ?**

| RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

ALEC
Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain

Propriétaires bailleurs ou occupants ? L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC01) répond à vos questions et vous conseille.

☎ 04 74 14 71 46

| TRAVAUX D'ADAPTABILITÉ

URBAN'IS
Agir pour un habitat digne et durable

Vous souhaitez réaliser des travaux d'autonomie ou de réhabilitation complète ? Une équipe composée de spécialistes Habitat vous accompagne.

☎ 04 82 91 85 03

WWW.CC-PLAINEDELAIN.FR

ÉLABORÉ ET DIFFUSÉ PAR : L'CCPL

Logos des partenaires : Plaine de l'Ain, La Région, AIN, URBAN'IS, ALEC, etc.



↑ Réalisation de travaux
à Ambérieu en Bugey.
Avant travaux, après
travaux.



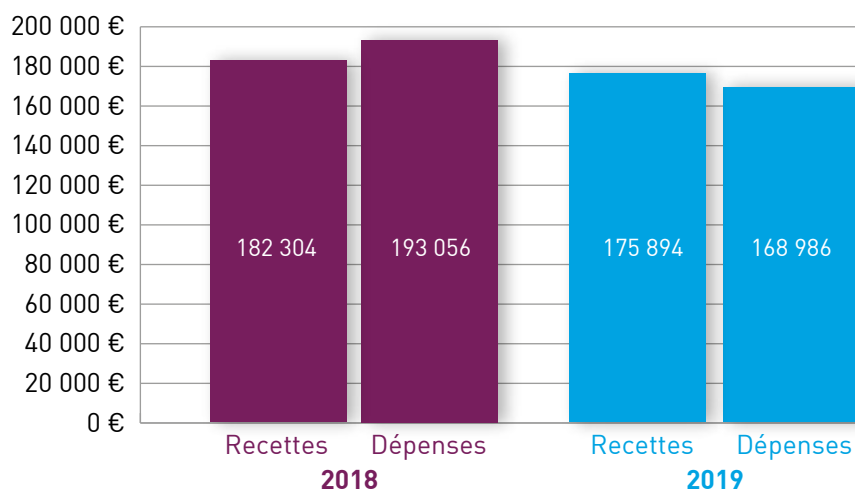
4. Les gens du voyage : gestion des aires et du terrain de grands passages

– Aires d'accueil (Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu et Meximieux)

Le bilan d'occupation

Bilan des ménages 2019			
	Ambérieu-en-Bugey	Meximieux	Lagnieu
Nombre de Familles	74	89	48
Nombre total de personnes	577	529	253
Taux d'occupation	64,62 %	92,50 %	44,92 %

Le bilan financier 2019



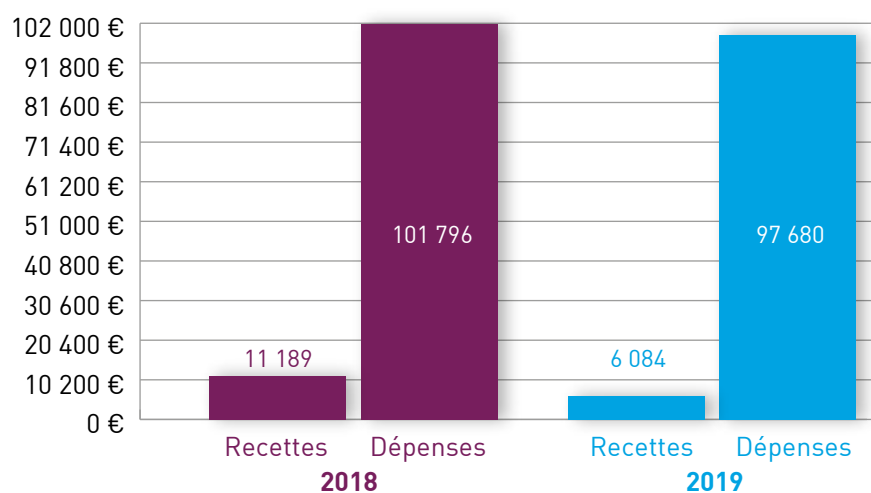
Le bilan financier 2019 est pour la 1^{ère} fois depuis la création des aires positif de 6 908 €.

– Terrain de grand passage d'Ambérieu-en-Bugey

Le bilan des passages

Cette année nous avons accueilli 7 groupes de 25 caravanes en moyenne.

Le bilan financier (fonctionnement)



LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



1. Les déchets : collecte, traitement, tri

→ Organisation du service collecte et gestion des déchets

Le service de collecte des ordures ménagères est localisé au centre technique sur la commune de Sainte-Julie. Il compte un responsable du service collecte et gestion des déchets qui encadre, en 2019, 32 agents répartis comme suit :

- 18 conducteurs de véhicules et éboueurs affectés à la collecte des ordures ménagères résiduelles
- 8 conducteurs de véhicules et éboueurs affectés à la collecte sélective
- 1 référent site et interventions techniques
- 1 chargée de suivi de collecte et gestion des déchets
- 1 assistante de prévention déchets et protection environnement
- 1 assistante opérationnelle de collecte des déchets
- 1 conducteur de balayeuse
- 1 agent de quai de transfert.

→ Statistique des déchets

2019		
	Année	kg / hab / an
Ordures ménagères (en T)	14 550	188
Collecte sélective (en T)	3 729	48
Verre (en T)	2 774	36
Déchèteries (en T)	21 044	272

Pour inciter l'amélioration de la qualité des déchets et du tri, la CCPA perçoit un montant plus ou moins important de «recettes de tri». Au 31 décembre 2019, elles se sont élevées à 904 693,39€ versées par plusieurs organismes :

- Citéo : 439 121,43 €,
- Filières : 370 542,44 €,
- OCAD3E : 61 704,62 €,
- Eco DDS : 10 631,14 €,
- Eco Mobilier : 22 693,76 €.

→ Collecte des ordures ménagères (OM)

Sur le territoire de la Plaine de l'Ain, la collecte des ordures ménagères s'effectue :

- en porte à porte directement par les agents du service collecte
- en conteneurs enterrés pour certains habitats collectifs (collectés par la société VEOLIA)

Pour les 10 communes de l'ancienne Communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes (CCRCP) :

- la collecte des ordures ménagères s'effectue en porte à porte directement par un prestataire externe (société BRIOR'D'URES).
- la collecte des emballages et papier à recycler est réalisée en conteneurs aériens, collectés par la société SME Environnement

Sur tout le territoire de la CCPA, le verre est collecté à l'aide de silos collectés par des prestataires (Guérin, SME Environnement et BRIOR'D'URES)

→ Traitement des ordures ménagères

Les déchets sont transférés à Organom (13 446 tonnes) ou au SITOM Nord Isère (1104 tonnes) pour les 10 communes de l'ancienne Communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes (CCRCP). Au total, 14 550 tonnes ont été traitées en 2019.

 POUR ALLER PLUS LOIN
www.organom.fr
www.sitom-ni.fr



↓ Centre technique
des déchets ménagers
à Sainte-Julie



– Collecte sélective

En porte à porte en sacs jaunes, tous les quinze jours et en bacs ou en conteneurs enterrés pour certains habitats collectifs.

Pour les 10 communes de l'ancienne Communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes (CCRCP), la collecte sélective s'effectue en apport volontaire.

Au total, la collecte sélective des emballages et journaux-magazines a été de 3 729 tonnes (48kg/habitant/an), y compris les refus de tri.



– Déchèteries

Sept déchèteries installées sur les communes d'Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Loyettes, Meximieux, Villebois, Saint-Rambert-en-Bugey et Lhuis sont à la disposition des habitants pour déposer encombrants, déchets verts, cartons, ferrailles, bois, gravats, DEEE, déchets spéciaux, pneus, huiles etc. Les encombrants, soigneusement triés, sont envoyés vers des cimenteries pour alimenter les fours. Les déchets verts sont dirigés vers une plate-forme de traitement pour la fabrication de compost.



Avec pour chaque déchèterie, en moyenne :

Déchèterie	Nombre de passages/jour
Ambérieu-en-Bugey	242
Meximieux	262
Lagnieu	137
Loyettes	102
Villebois	58
Saint-Rambert	51
Lhuis	45



→ Trier et valoriser les déchets collectés

En 2003, la CCPA a signé avec Eco-Emballages un contrat Programme de Durée, devenu ensuite Contrat pour l'Action et la Performance, pour le tri des emballages ménagers et des journaux – magazines. Par l'intermédiaire d'un centre de tri (actuellement, l'exploitant est la société PAPREC à Saint-Priest), le carton, l'acier, l'aluminium, les bouteilles et flacons en plastique ainsi que le papier sont ainsi valorisés. Egalement, 337 colonnes (enterrées ou aériennes) réparties sur les 53 communes de la collectivité permettent de récupérer bouteilles et pots en verre.

→ Compostage

Les particuliers ont également la possibilité de faire leur compost eux-mêmes ; pour cela, la CCPA subventionne à hauteur de 70 % l'achat de composteur individuel. 131 composteurs ont ainsi été installés en 2019.

2. La Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TIEOM) : inciter au tri et à la réduction des déchets

La Taxe incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TIEOM) avec part variable incitative est entrée en application au début de l'année 2013 avec la comptabilisation réelle des levées de bacs. L'objectif de la TIEOM est de réduire la quantité de déchets ménagers résiduels en offrant aux habitants la possibilité d'en avoir une répercussion financière. Comme la TEOM, elle comporte une part dite « fixe » basée sur la base de taxe foncière, et en plus une part variable dite « incitative » qui dépend du nombre de fois où les bacs sont collectés sur une année

En 2019 la TIEOM (cotisation ordures ménagères) sur la feuille de TAXE FONCIÈRE DES PROPRIÉTÉS BÂTIES a cumulé deux montants :

- Le premier dépendant de la base de taxe foncière de chaque bien immobilier, multipliée par le taux commun de 5.28 %.
- Le second dépendant du nombre de fois où le bac est collecté.

→ Les tarifs

Ces tarifs sont appliqués sur les collectes effec-

tuées du 01/01/2018 au 31/12/2018 et seront susceptibles d'évoluer pour les collectes effectuées en 2019.

Volume du bac	Tarif d'une collecte
80 litres (ce bac n'est plus disponible)	3,32 €
140 litres	4,04 €
180 litres	4,52 €
240 litres	5,24 €
360 litres	6,69 €
660 litres	10,31 €
770 litres	11,63 €
1 rouleau 25 sacs de 50 litres*	74 €
1 passage au conteneur enterré**	1,01 €

* Sacs blancs remis à quelques foyers habitant loin d'un circuit de collecte ou n'ayant aucune possibilité de stockage (soit 2,95 € le sac)

** Ce système concerne uniquement les habitants équipés de bacs d'accès aux conteneurs enterrés.

→ Les grandes étapes de la TIEOM

Année 2018	1 ^{er} janvier au 31 décembre	Levées de bac enregistrées	→	Fichier de la part variable incitative du prestataire opérationnel et disponible regroupant toutes les données du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2018
Année 2019	14 janvier	Transmission du fichier fiscal « d'appel » par la DGFIP	→	à la CCPA
	14 janvier au 31 mars	Transmission du fichier fiscal « d'appel » par la CCPA	→	au prestataire
	14 janvier au 31 mars	Appariement des fichiers réalisé par le prestataire		
	1 ^{er} avril	Transmission du fichier fiscal « d'appel » renseigné de la part variable incitative par le prestataire	→	à la CCPA
	1 ^{er} avril	Transmission du fichier fiscal « d'appel » renseigné de la part variable incitative par la CCPA	→	à la DGFIP
	septembre octobre	Réception de la taxe foncière	→	avec introduction du montant de la part variable incitative basé sur le nombre de levées réalisées sur toute l'année 2018



3. PLAINÉNERGIE : Transformer nos déchets résiduels en gaz renouvelable



La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA), le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (SMPIPA), GRT-gaz, Séché Environnement, ENOSIS, PROVADÉMSE, plateforme d'INSAVALOR, et les laboratoires DEEP et LISBP des INSA Lyon et Toulouse, collaborent pour développer le projet « PLAINÉNERGIE ».

Ce projet innovant s'inscrit au cœur des enjeux de la transition énergétique et de l'économie circulaire. PLAINÉNERGIE vise à réaliser une première installation industrielle expérimentale de traitement et de conversion énergétique (pyrogazéification puis méthanation biologique) d'une large gamme de déchets résiduels collectés au sein de la CCPA et du PIPA (Parc Industriel de la Plaine de l'Ain) et non valorisés par ailleurs, pour produire du gaz renouvelable injectable à terme dans le réseau de gaz existant.

Les premières campagnes d'essai de gazéification et méthanation biologique ont été lancées en 2019 sur les pilotes des laboratoires de l'INSA de Lyon-La DOUA. Si ces essais sont concluants, une nouvelle étape dans ce projet porteur de sens pourrait être franchie à l'automne 2020.



POUR ALLER PLUS LOIN

www.provademse.com

→ Rubrique «Nos actualités» → article «PLAINÉNERGIE : Transformer nos déchets résiduels en gaz renouvelable»

POUR EN VOIR UN PEU PLUS

<https://youtu.be/6y9DA0qOd5o>

L'ENVIRONNEMENT, LA GEMAPI ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. L'environnement, les espaces naturels et les paysages

→ La surveillance des berges de l'Ain

L'ONF continue d'exercer sa mission, confiée depuis 2005 par la CCPA, de surveillance des plans d'eau en veillant à la propreté et palliant les dégradations.

→ Une collecte hippotractée

Durant la période d'été (début mai à fin septembre), la CCPA met en place la collecte à cheval pour les déchets abandonnés autour des plans d'eau de Chazey-sur-Ain, Saint-Maurice-de-Gourdans et Ambronay. Cette idée s'est concrétisée depuis 2010 avec l'aide du syndicat des éleveurs des chevaux de trait de l'Ain. C'est ainsi que l'association « les attelages dompiérois » met à disposition une jument percheronne (Lolita) qui tracte une calèche remplie chaque semaine de 8 tonnes de déchets.

→ L'enlèvement des épaves

Enlèvement des épaves : une convention tripartite engageant le Conseil départemental, la Communauté de communes et le GIE «EPAV'SERVICE» pour l'organisation et le financement de l'évacuation et de la destruction des épaves automobiles. En 2019, 95 véhicules ont été évacués.

2. La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations)

Une nouvelle compétence d'intérêt général

Depuis, le 1^{er} janvier 2018, les intercommunalités ont obligatoirement en charge la GEMAPI.

Avec 8 autres communautés de communes et d'agglomération, la CCPA a choisi de déléguer cette compétence, pour le bassin versant de la rivière d'Ain et la rive droite du Rhône, au syndicat mixte : le SR3A (Syndicat de la Rivière



© Didier Jungers

↑ La rivière d'Ain et le lac de Chazey-sur-Ain

d'Ain Aval et ses Affluents) basé à Ambérieu-en-Bugey. Le Conseil communautaire a également validé la création d'une taxe additionnelle dite Gemapi, comme le prévoit la Loi. Elle finance ainsi les études, l'exécution et l'exploitation de tous les travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général sur le territoire de la CCPA : l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration de sites, d'écosystèmes aquatiques et de zones humides.



POUR ALLER PLUS LOIN, CONSULTER LE SITE DU SR3A
www.bassevalleedelain.com

3. Le développement durable : PCAET et qualité de l'air



→ Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Depuis le début de l'année 2018, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain rédige son Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET).

Le PCAET est un outil de planification obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Il comprend quatre éléments : un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées.

Ce projet de développement durable a pour objectif la lutte contre le dérèglement climatique, avec trois enjeux principaux :

- Atténuer les changements climatiques
- Développer les énergies renouvelables
- Maîtriser la consommation d'énergie

Le Plan Climat peut concerner la baisse de la facture énergétique, le développement des énergies renouvelables, la rénovation des bâtiments - et donc générer de l'emploi, et enfin l'amélioration du cadre de vie des habitants. La CCPA a souhaité associer la population plus largement pour la fin de la réalisation du PCAET à travers une concertation en ligne, et des présences physiques sur des marchés. La concertation a touché 1610 visiteurs. 507 questionnaires ont été remplis et 345 contributions postées. Le bilan de toutes les contributions est en cours et un rapport complet, avec réponses aux questions, sera publié sur le site internet de la CCPA. Les contributions permettront aux actions du Plan Climat de prendre en compte l'avis des citoyens dans leur mise en œuvre opérationnelle. Le PCAET de la Plaine de l'Ain pourra alors être validé par le nouveau conseil communautaire à l'automne 2020 et les actions démarreront !

→ Qualité de l'air

La CCPA adhère à l'association ATMO et participe au comité Ain-Rhône-Isère. Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle organise des campagnes de mesure et cartographie la qualité de l'air sur le territoire. Leurs données et recommandations ont permis d'alimenter le PCAET.



POUR ALLER PLUS LOIN, CONSULTER LE SITE www.atmo-auvergnerrhonealpes.fr

→ "Watty à l'école", sensibiliser et agir. Les enfants acteurs de la transition énergétique.

Les économies d'énergie, c'est l'affaire de tous ! Cette année, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a permis à 516 élèves du territoire, du CP au CM2, de bénéficier du programme « Watty à l'école ». Il s'agit d'un programme de sensibilisation aux économies d'énergie conçu par « ECO CO2 » et labellisé par le ministère de l'environnement. Les animations ont été menées par une structure locale, la Corde Alliée, association d'économie sociale et solidaire. Par son projet de « conciergerie engagée », elle œuvre pour la transition énergétique et solidaire du territoire de la Plaine de l'Ain. C'est ainsi que 20 classes ont participé à des ateliers pour :

- Comprendre ce qu'est l'énergie, quelles en sont les sources sur notre planète et surtout quelles sont les utilisations que l'on en fait.
- Expliquer l'effet de serre et les impacts de son évolution avec le dérèglement et le réchauffement climatique.
- Apprendre et comprendre l'intérêt des éco gestes du quotidien et en devenir les ambassadeurs à l'école et à la maison

Selon les écoles, les élèves ont mené l'opération « Gros pull » et relevé la température de la classe et leur confort, appris à détecter les fuites d'air et poser du calfeutrage, découvert le kit «EconEAUME » pour réaliser des économies d'eau et énergie, réalisé des poèmes et dessins ou poursuivi la réflexion au quotidien avec leur enseignant grâce aux cartes « Minutes énergie » pour continuer à s'approprier le sujet et adopter les gestes économes dans la vie de tous les jours.



Mobilité durable



Rénovation et efficacité énergétique



Énergie locale
(énergies renouvelables)



Économie circulaire
(production et consommation responsable)



Adaptation au changement climatique
et préservation de l'environnement

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Le territoire de la Plaine de l'Ain bénéficie d'une forte dynamique économique eu égard à sa situation géographique privilégiée.

La CCPA accueille au sein de ses zones d'activités économiques de nombreux « grands comptes » mais bénéficie également d'un tissu dense de TPE/PME. Des filières d'excellence sont présentes sur le territoire (textile technique et fonctionnel, chimie et environnement, mécanique...).

Le secteur industriel constitue une activité structurante de l'économie du territoire. L'emploi est fortement polarisé sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA) et la centrale nucléaire du Bugey, qui représentent à eux seuls plus de 6000 emplois essentiellement dans l'industrie et la logistique.

La ville d'Ambérieu, 3^{ème} ville du département, reste cependant la commune qui compte le plus d'emplois, participant aux fonctions urbaines du territoire et à son rayonnement.

Le niveau de qualification de la population active locale correspond majoritairement à des fonctions d'exécution. Cependant, les professions intermédiaires, cadres et professions intellectuelles croissent plus rapidement qu'ailleurs en raison de l'augmentation des entreprises et projets innovants.

1. Aménagement

→ Les Zones d'activités économiques

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et le transfert des ZAE communales, la CCPA dispose de 33 ZAE réparties sur l'ensemble du territoire pour une surface de 350 ha.

En 2019, la commercialisation des zones d'activités économiques de Beauvoir (Château Gailard), de Bachas (Lagnieu) et des Granges (Meximieux) s'est poursuivie. 9 promesses de vente et 6 ventes ont été signées cette année.

→ Prise en compte de l'environnement, des paysages et de la biodiversité dans l'aménagement des zones d'activités



La prise en compte de l'environnement est aussi présente par le soin apporté à la qualité paysagère des zones, qui est un atout pour favoriser l'accueil d'entreprises en les rendant plus attractives, et un moyen de conserver des espaces verts nombreux et continus. Le règlement des zones impose également un minima d'espaces verts par lot, afin d'infiltrer les eaux pluviales.

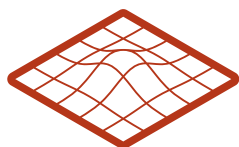
Sur les zones nouvellement aménagées, la mise en place de luminaire à LED permet de plus de réduire la puissance de l'éclairage sur les ZAE la nuit, à 30% de leur capacité d'éclairage. Si les retours s'avèrent positifs sur ce dispositif, des équipements équivalents pourraient être mis en place sur les ZAE déjà existantes. Cela permet à la fois de réduire la consommation d'énergie mais aussi de réduire la pollution lumineuse.



↑ ZAE du Bachas
(Lagnieu)

33
ZAE

Ventes 2019 :

6
lots17 446 m²
773 413 €

→ L'actualité 2019 des ZAE ZAE en Beauvoir (Château Gaillard)



En 2019, la promesse de vente du lot 9 a été réitérée par acte authentique pour un montant de 50 733€ HT. Deux parcelles (lot 33 et 38) sont réservées pour des extensions d'entreprises déjà installées (dont celle du bâtiment locatif de la CCPA). Plus aucune parcelle n'est disponible à la vente sur la ZA en Beauvoir.

ZAE des Granges (Meximieux)



• Travaux

Les travaux d'accès et de réseaux se sont poursuivis.

• Commercialisation

5 lots représentant 15 567m² ont été vendus, pour un montant total de 722 680€ HT (lot 7,8,11,13,14).

ZAE du Bachas (Lagnieu)

• Commercialisation

En 2019, la commercialisation de la ZAE s'est poursuivie. Quatre promesses de vente ont été signées (lots 7, 8, 9 et 10 et 17).

ZA la Vie du Bois (Ambérieu Ouest)

La CCPA a poursuivi ses efforts dans les acquisitions foncières, avec près de 90% des terrains en propriété. Un bureau de généalogie a été engagé pour assister la CCPA dans la recherche de certains propriétaires ou héritiers. Un bureau d'étude devrait être engagé en 2020 pour appuyer la CCPA sur la création des premiers plans, et l'avancement du dossier.

Autres ZAE

Plusieurs ventes, nécessitant préalablement des transferts de propriété entre collectivités, ont été effectuées sur les zones anciennement communales.

→ Parc Industriel de la Plaine de l'Ain

Le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA) est une zone d'activités de près de 1000 ha de superficie totale, dont 225 ha disponibles et 418 ha occupés. 173 entreprises sont implantées, pour 7 620 emplois créés.

Le PIPA est géré par un syndicat mixte, administré par un comité syndical composé de 11 élus. La CCPA est représentée par 4 élus titulaires et 4 élus suppléants. M. Jean-Louis Guyader est président du syndicat mixte.

Durant l'année 2019, 12 entreprises se sont implantées sur le Parc, et 7,7 hectares de surface foncière ont été vendus.

Des investissements importants ont été réalisés en 2019, pour environ 3,5 millions d'euros, notamment pour la construction du bâtiment Patagonia et de l'avenue du Lozet.

La pépinière d'entreprises PAMPA a connu un taux d'occupation moyen de 97%. Enfin, le club d'entreprises compte 112 entreprises adhérentes. La plate-forme MyPlainedelAin.fr compte 4 020 abonnés.



POUR ALLER PLUS LOIN
www.plainedelain.fr

plaine
Parc industriel
de l'ain

Immobilier à vocation économique

Bâtiment locatif immobilier

Au 31 décembre 2019, la CCPA compte 6 bâtiments locatifs immobiliers loués à 5 entreprises différentes.

Commune	ZAE	Locataire
Château Gaillard	En Beauvoir	OMELCOM
	La Laya	TNT express
Saint-Rambert-en-Bugey	Moulin à Papier	BCM Bâtiment 1
		BCM Bâtiment 2
		TSM
Lagnieu	Blossieu	Lagnimmo



A noter qu'un changement de propriétaire a été effectué sur le bâtiment locatif immobilier situé sur ZAE du Moulin à papier sur la Commune de Saint-Rambert-en-Bugey.

En effet, la Société TSM SOFITER avait deux baux commerciaux sur deux BLI. Début 2019, cette société a cédé son activité à la Société TSM qui a repris l'activité en son nom.

Après l'accord de la CCPA sur la cession des baux commerciaux, un nouveau bail unique a été créé (en regroupant les deux anciens).

Ce nouveau bail commercial a été signé le 1^{er} avril 2019 pour une durée de 9 années.

2. Accompagnement de projets de développement économique

Projet de centrales solaires



La CCPA a été sollicitée par plusieurs producteurs d'énergie solaire, pour implanter sur son territoire deux centrales photovoltaïques. Ces projets concernent :

- Le site d'une ancienne décharge d'ordures ménagères à Sainte-Julie.
- Le site d'une ancienne carrière, situé sur le territoire de la commune de Lagnieu.

Ces projets permettraient ainsi la revalorisation de deux sites dégradés, tout en fournissant un revenu annuel à la Communauté de communes sur son patrimoine privé.

Un dialogue a été engagé en 2016 avec plusieurs opérateurs. La proposition de la société EDF EN France a été retenue. Un bail emphytéotique a été signé avec l'opérateur afin que celui-ci puisse engager les démarches administratives (dépôt d'un PC, dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet de la Commission de Régulation de l'Énergie au 2^{ème} semestre 2018...). En 2019, le projet de centrale solaire de Lagnieu a été lauréat de l'appel à projet de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Le projet représente une puissance de 2,9 MWc, correspondant à la consommation électrique annuelle de 670 foyers (information basée sur la consommation électrique moyenne par an et par foyer en France en 2017 = 4 710 kWh).

Le projet de Sainte-Julie n'a pas été validé par le CRE. Il sera de nouveau présenté par EDF EN lors du prochain appel à projet.





→ Ville laboratoire TRANSPOLIS

Transpolis, ville-laboratoire à taille réelle unique en Europe, à l'emplacement de l'ancien camp militaire des Fromentaux situé sur les Communes de Leyment, de Chazey-sur-Ain et de Saint-Maurice-de-Rémens a été inauguré en Juillet 2018 et accueilli ses premiers essais avec des navettes autonomes dès septembre 2019

Cet outillage propose des pistes d'essais pour des véhicules de toutes natures afin d'améliorer leur comportement routier ou leur sécurité. Il reconstitue également « une ville du futur » pour tester toutes les nouvelles solutions de transports urbains.

i POUR ALLER PLUS LOIN: www.transpolis.fr
POUR EN VOIR PLUS :
<https://youtu.be/yiklMNNDliQ>

→ Le reste du camp des Fromentaux et ACMUTEP (Accélérateur des mutations de l'espace public)

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a pour objectif de lancer à côté de TRANSPOLIS et toujours sur l'ancien camp militaire des Fromentaux (Saint-Maurice-de-Rémens), un projet complémentaire : un campus d'entreprises dédié notamment aux mutations de l'espace public (ACMUTEP) et à la mobilité. Il s'agit en particulier d'accompagner Transpolis par une offre d'accueil des entreprises liées à son activité et plus généralement aux problématiques de la ville et de la mobilité.

Pour porter cette offre et ce projet, la Communauté de communes a créé en mai 2019 une Société d'Economie Mixte Locale avec les groupes Vicat et Brunet ainsi que la SERL (Société d'Équipement du Rhône et de Lyon, la SEML du Grand Lyon). Cette SEML, dénommée Plaine de l'Ain Développement, a vocation à piloter les projets d'urbanisation du site des Fromentaux. Sur une partie de cet ancien camp, la SEM Plaine de l'Ain Développement a lancé fin 2019, avec plusieurs réseaux régionaux, un concours d'idées autour des sujets de la productivité des espaces urbains moins denses (« et si les lotissements pouvaient servir les villes ? »). Les résultats de ce concours devraient être connus à l'été 2020.

i POUR ALLER PLUS LOIN
www.acmutep.fr/concours-idees-les-bombardes/



3. Services et accompagnement à destination des entreprises

→ Les dispositifs d'aides

Aides à l'innovation

Depuis septembre 2009, la CCPA accompagne ses PME sur la voie de l'innovation dans un partenariat impliquant des étudiants ou des chercheurs. Elle permet à ses entreprises d'accéder « gratuitement » à des laboratoires de réputation internationale ou des écoles disposant de matériels et compétences difficilement accessibles, qui effectuent un travail de recherches ou d'études pour le compte de ces dernières. Les études sont financées par la CCPA à hauteur de 15 000 € HT maximum.

En 2019, deux projets d'étude ont été validés par la Communauté de Communes :

- Étude réalisée par l'INSA pour le compte de l'**association INNOVONS ENSEMBLE**. Sujet d'étude : « Production d'eau en milieu de stress hydrique »
- Étude réalisée par l'INSA pour le compte de l'**entreprise BIOMAE**. Sujet d'étude : « Conception d'un système de tri assisté ou automatique d'organismes vivants »



AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE : INVESTIR POUR VOIR LOIN

L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE EST UN SUJET STRATÉGIQUE : L'ESPACE DE TRAVAIL EST SOUVENT LA CLÉ QUI PERMET À UNE STRUCTURE DE S'ORGANISER, D'ÉVOLUER, D'ENCOURAGER, D'INNOVER, D'AMÉLIORER SON ATTRACTIVITÉ. DES AIDES EXISTENT POUR VOUS PERMETTRE DE CONSTRUIRE, RÉNOVER OU FAIRE ÉVOLUER LES LOCAUX QUI ACCUEILLENT VOTRE ACTIVITÉ.



INNOVATION : PASSEZ À L'ACTION

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE, VOUS AVEZ UNE INNOVATION QUI SOMMEILLE DANS UN CARTON, UN PROJET MIS EN PAUSE FAUTE DE TEMPS OU DE MOYENS, LA CCPA VOUS ACCOMPAGNE DANS SA RÉALISATION EN VOUS CONNECTANT À DES COMPÉTENCES ISSUES D'ÉTABLISSEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE.



Aide à l'immobilier d'entreprises

En 2017, la CCPA a mis en place un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises destiné à soutenir l'installation et le développement des entreprises sur son territoire, dont l'octroi a été délégué par convention au Département de l'Ain. L'aide est destinée aux PME dont l'activité se situe dans les domaines suivants :

- Bois, ameublement
- Plasturgie et matériaux composites
- Métaux, mécanique et métallurgie
- Aéronautique, frigorifique et thermique
- Équipements électriques, électroniques, automatisés
- Industrie agroalimentaire
- Environnement, recyclage
- Numérique, robotique.

La CCPA a décidé de renouveler la délégation au Département de l'Ain pour l'année 2019, de l'intégralité de sa compétence en matière d'octroi d'aide à l'immobilier d'entreprise.



Aide aux entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente

En 2018, la CCPA a mis en place en lien avec la Région, un dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente. Ce dispositif a pour objectif de dynamiser le tissu existant en favorisant le développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services des centres villes et centres bourgs par une subvention directe des dépenses d'investissement liées à l'installation, au développement ou à la rénovation des points de vente accessibles au public. L'aide régionale (de 20 %, plafonnée à 10 000 €) doit être cumulée avec un cofinancement de la Communauté de communes fixée à 10 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 50 000 €. Les aides sont accordées sur décision du Président, après examen et accord préalable de la commission développement économique et emplois.

En 2019, la CCPA a validé 8 dossiers de demandes d'aide : SNC tabac de l'Albarine (1 000€), Pizzeria LAVATOLA (4 644€), Le jardin des saveurs (5 000€), La Corbeille à Pains (4 570€), Anim'eau (5 000€), C invent'if (1 010€), Au bon saucisson



(4 739€), Le séchoir du Bugey (5 000€).

→ Services aux entreprises

Maison des entreprises, Tiers-lieux : coworking, fab lab, living lab

En plein cœur du quartier gare d'Ambérieu-en-Bugey, la CCPA a aménagé un tiers lieu et des salles de réunions regroupées au sein de la Maison des Entreprises qui est en délégation de service public. L'année 2019 a été consacrée au renouvellement du contrat de concession. La procédure a abouti en octobre avec la conclusion d'un contrat de concession de deux ans avec l'association LAB 01.



Espace ouvert à tous, dont le but est de favoriser la créativité et l'innovation, on y retrouve :

- **Un centre de coworking** : espace de travail partagé, avec du wifi, du café mais aussi un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture.
- **Un laboratoire de fabrication numérique (FABLAB)** : espace où il est mis à disposition toutes sortes d'outils et de machines-outils pilotées par ordinateur (imprimante 3D, découpe laser, fraiseuse...), pour concevoir et réaliser des objets, des prototypes, des maquettes, etc.
- **Un Living Lab** : Un regroupement d'acteurs publics et privés, d'entreprises, d'associations et de citoyens, pour inventer et tester des services, des outils ou des usages nouveaux.
- **Des salles de réunions**

Création/développement d'entreprises

- Renouvellement de partenariats permettant de soutenir la création ou le développement d'entreprises et d'emplois (plateforme d'initiative IPAC, Ain val de Saône entreprendre, ADIE, club d'entreprise du PIPA, etc...).
- Mise en place d'un partenariat avec la coopérative d'activités «La Bâtisse». Son recours est une solution agile qui permet à un porteur

de projet de tester ou développer son activité dans un cadre sécurisé et mutualisé et d'intégrer un réseau porteur de sens et de valeurs.

- Accompagnement des entreprises dans la recherche de foncier ou de bâtiment et dans la recherche de financements.

4. Emploi-formation

→ Grand Carénage de la centrale du Bugey

Le Grand Carénage est le programme industriel du parc nucléaire existant en France. Il vise à permettre la prolongation de la durée de fonctionnement des unités de production après 40 ans. Au cours de la période 2014-2025, EDF investira 2,1 milliards sur le site de Bugey.

Afin de répondre aux enjeux du programme industriel de la centrale de Bugey et par volonté commune de favoriser l'accès des entreprises locales aux marchés associés au Grand Carénage, une dynamique de coopération entre les acteurs du territoire a été lancée le 22 novembre 2017 par la création d'une instance de concertation (co-pilotée par le directeur de la centrale de Bugey et Mme la sous-préfète), et la mise en place de deux groupes de travail :

- **Groupe 1** : Emploi-formation (piloté par la DIRECCTE).
- **Groupe 2** : Accueil et accompagnement des entreprises (piloté par la CCPA).

Au cours de l'année 2019, plusieurs actions ont été mises en œuvre avec le concours de la CCPA, afin de permettre l'accueil des sous-traitants dans de bonnes conditions (en matière d'hébergement, d'accès routier), mais aussi afin de privilégier le recrutement de salariés et des sous-traitants de rang 2, provenant du territoire.

→ Blockchain : dispositif expérimental de retour à l'emploi

Suite à l'analyse de la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC) fin 2018, un projet expérimental nommé « Blockchain » a été déployé lors du premier semestre 2019.

Ce projet partenarial a été porté par OPCALIA, qui a bénéficié d'un financement du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP). Ce soutien a permis une prise en charge des accompagnements, formations et des coûts pédagogiques. Il visait à accompagner les pratiques RH des entreprises tout en développant la notion d'adéquation entre offres et demandes d'emplois. Il a permis de fédérer les acteurs du territoire au bénéfice de 50 demandeurs d'em-

plois du territoire. Ceux-ci ont bénéficié d'un plan d'actions de formation particulier et adapté à leur situation, un accompagnement à la recherche d'emploi, une découverte des métiers et de l'orientation en partenariat avec des entreprises locales. Après 6 mois d'accompagnement intense, 30 personnes sont en emploi ; 15 ont repris une recherche active et seulement 5 n'ont pas terminées l'accompagnement. Cette expérimentation, aux résultats très positifs, devrait donner lieu à de nouveaux dispositifs au bénéfice de l'emploi sur notre territoire.

→ Valorisation des métiers et entreprises en réalité virtuelle



Certaines filières souffrent de préjugés et des entreprises ont des difficultés à faire connaître leurs métiers qui ont évolués. Afin de leur venir en aide, la Communauté de communes Plaine de l'Ain a lancé un dispositif en réalité virtuelle visant à valoriser des entreprises en manque de personnel. L'objectif est double puisque ce projet permet de répondre aux besoins actuels de recrutement mais aussi de préparer l'avenir en travaillant sur l'orientation. Grâce à des captations vidéo à 360° au sein de l'entreprise, le « visiteur », ainsi immergé dans un lieu ou un poste de travail, prendra alors pleine conscience d'une profession. 15 casques sont déployés au sein d'un réseau local permettant ainsi aux structures en lien avec le public de diffuser les vidéos en parfaite autonomie : 2 Pôle Emploi, Mission Locale Jeunes, Service Militaire Volontaire, Centre d'information et d'orientation et la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (Education nationale), les Collèges d'Ambérieu, Lagnieu et Leyment, Uniscité (service civique), le Medef, St So Formation...

5. Agriculture



→ Point de vente collectif agricole

Idéalement placé à un carrefour d'entrée du territoire de la Plaine de l'Ain, le projet de point de vente collectif a pour objectif de promouvoir les circuits-courts et l'approvisionnement en local des consommateurs, contribuer au maintien d'une agriculture locale viable et dynamique, aider à l'installation de jeunes agriculteurs et conforter l'activité d'exploitations existantes, créer des emplois.

Le projet concerne 12 producteurs locaux avec des gammes de produits variés allant des Vins du Bugey, aux légumes, productions fromagères dont le ramequin (fromage typique du Bugey), viande, petits fruits, miel, escargots... et également une douzaine de dépôts/vendeurs. Le bâtiment est une construction bois, l'architecte retenu est Mégard Architectes, spécialisé dans la construction bois. Bien inséré dans le paysage, à proximité de la véloroute, le bâtiment sera constitué d'une partie vente et de stockage. Les accès pour livraison, stationnement des clients, accueil vélo sont prévus dans le projet global.

A l'occasion de la création du bâtiment, l'opportunité d'associer une partie dédiée à l'accueil touristique s'est naturellement développée. Il est donc prévu de réserver une partie du bâtiment à un point d'accueil touristique pour l'Office du tourisme Pérouges-Bugey-Plaine de l'Ain. Démarrage des travaux prévu en 2020.

→ Réserves foncières

La CCPA a renouvelé sa convention avec la SAFER. Elle favorise les échanges et les relations sur l'ensemble des questions foncières relatives au milieu agricole, nombreux sur le territoire de la Plaine de l'Ain. La question des compensations agricoles et les différentes solutions sont évoquées afin de travailler au mieux avec le monde agricole.

Cette convention donne un accès à la CCPA aux outils de la SAFER, notamment en terme de SIG. Pour finir, la SAFER et la CCPA travaillent maintenant ensemble pour l'établissement de réserves foncières concernant les projets d'aménagements de la CCPA connu par la SAFER. En 2019 la CCPA a candidaté à l'acquisition de 2 terrains.

6. Promotion / Communication

- Organisation d'une soirée privée dans le cadre du festival de Pérouges à destination des partenaires économiques de la CCPA
- Participation à divers événements organisés par des partenaires du monde économique et des établissements d'enseignements supérieurs
- Élaboration en cours d'outils de communication afin de faciliter la commercialisation des zones, promouvoir les dispositifs d'aide aux entreprises, ainsi que les actions et projets économiques portés par la CCPA.

→ Productrice
de fromages
et Ramequin



© Jérôme Chabanne

LA PROMOTION DU TOURISME

1. Office de tourisme communautaire

Le Conseil communautaire a décidé, en novembre 2017, de faire évoluer le fonctionnement de l'office de tourisme d'association en Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC). En 2019, après un exercice complet en statut d'EPIC, la structure a procédé à des aménagements. Un Schéma d'accueil et de diffusion de l'information (SADI) a été défini par une commission de travail et validé par le Comité de direction, ce qui a abouti en 2019 à la fermeture au public du bureau de Lhuis. En parallèle, des accueils en hors-les-murs ont été développés avec 34 stands et 1 386 personnes renseignées. La structure a donc fonctionné en 2019 avec 10,48 ETP (dont 4 mises à dispositions de la FPT) et 3 bureaux d'accueil, à Pérouges, Meximieux et St Rambert en Bugey. L'office de tourisme a progressé dans sa structuration et sa professionnalisation. Il a notamment produit de nouveaux outils de communication (éditions, site Internet, ...) et a créé une nouvelle offre à commercialiser. De plus, il a mené une étude sur les clientèles lyonnaises afin d'adapter son plan d'actions.

La CCPA a attribué une subvention de fonctionnement de 396 000€ et une subvention d'investissement de 40 000€ pour développer son accueil mobile. De plus, suite au déficit de l'exercice 2018, la CCPA a attribué une subvention d'équilibre exceptionnelle de 26 224€.

Le 12 décembre 2019, l'office de tourisme a pu exposer son bilan, ses actions ainsi que son fonctionnement lors du dernier conseil communautaire annuel.



Office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain

Siège administratif : 143 rue du château -
01150 Chazey-sur-Ain

Bureau d'Information Touristique (BIT) :

BIT de Pérouges

Route de la cité - 01800 Pérouges

Tél. 09 67 12 70 84

e-mail : bienvenue@perouges-bugey.com

www.perouges-bugey-tourisme.com

2. Projets d'aménagement touristique

La CCPA porte et accompagne plusieurs projets ambitieux à vocation touristique.

→ Poursuite de l'étude sur le plan de gestion et de valorisation « ENS Val- lée de l'Albarine », en lien avec le projet Verticales

Le site étant labellisé Espace Naturel Sensible (ENS) par le Département, un plan de gestion et de valorisation est nécessaire. L'agence Mosaïque Environnement accompagnée de Géoscop pour le volet « mise en tourisme » a réalisé le diagnostic de terrain « 4 saisons » et a effectué des préconisations d'adaptation du projet touristique « Verticales ». Deux comités de site ont eu lieu à la CCPA, le 15/04/2019 et le 22/11/2020, avec le Département de l'Ain et les différents acteurs concernés par les sites de l'ENS.



↑ La ViaRhôna

– Eurovéloroute Viarhônga



La CCPA compte environ 8 km de l'itinéraire Viarhônga (EV17) sur son territoire, entre Villebois et Saint-Sorlin en Bugey. L'écocompteur installé à Sault-Brénaz a comptabilisé quasiment 54 000 passages cyclistes en 2019, soit la même fréquentation qu'en 2018 (contrairement aux territoires limitrophes qui ont enregistré une baisse). Le Président de la commission tourisme a participé à deux comités de pilotages du collectif entre Lyon et Genève, ainsi qu'à une rencontre entre les différents acteurs et la presse le 4 juin 2019 au Grand Parc de Miribel Jonage. Un plan d'actions a été décliné, dans la continuité du schéma stratégique et les commissions de travail ont pu fonctionner dès 2019. Par ailleurs, la boucle secondaire à la Viarhônga, tronçon entre Villebois et Briord a fait l'objet d'un avant-projet. De plus, un travail avec la CNR a été engagé pour valider les tracés et définir la convention d'utilisation du domaine. Afin de formaliser la gouvernance, la CCPA a nommé deux représentants pour la thématique « vélo » de la Viarhônga et du LEADER Dombes.



– Pôle touristique de Pérouges

L'étude juridique menée par le cabinet d'avocats Ernst & Young pour définir le statut juridique le plus adapté à une gouvernance mixant structures publiques et privées a proposé la création d'un GIP. Les différentes structures concernées ont délibéré et validé les statuts constitutifs du GIP.

– Schémas communautaires de la randonnée et des sites naturels et touristiques

En 2019, la CCPA a validé un schéma de la randonnée comprenant 667 km de sentiers pour 72 boucles pédestres, équestres et VTT et 3 itinéraires. Un stagiaire en Master 2 de l'Université de Lyon 2 a travaillé durant cinq mois sur les délibérations des communes, la création d'un système d'information géographique pour la randonnée et sur les conventions de passages avec les propriétaires privés. Suite à cela, des modifications de tracés ont été nécessaires et une nouvelle délibération a été prévue en 2020, avant de permettre l'inscription au PDIPR. Par ailleurs, une consultation a été lancée pour la signalétique de randonnée. Le lot 1 a été attribué à JB Carto pour le graphisme et à Picbois pour la fourniture et la pose du mobilier. Par ailleurs, le schéma des sites naturels a également été validé. Il recense 20 sites à valoriser.

La randonnée dans la Plaine de l'Ain, c'est :



669 km

de sentiers
de randonnée

3

types
de randonnée
pédestre, équestre
et VTT

5

grands
itinéraires

GR59, GRP de Lhuis
à Izieu, GRP du Beaujo-
lais au Bugey, Chemin
d'Assise, St Jacques de
Compostelle

→ Point de vente collectif au rond-point de Saint-Sorlin-en-Bugey

Dans le cadre de la création du bâtiment pour le point de vente collectif de produits agricoles locaux, l'office du tourisme disposera également d'un espace d'accueil et d'information qui lui sera réservé. Ouverture prévue d'ici le printemps 2021.

→ Stratégie numérique touristique et plan d'actions

L'Agence PRESENCE a effectué le diagnostic du territoire en matière d'offre numérique touristique et a proposé un plan d'actions afin d'améliorer et de diversifier l'offre en lien avec nos clientèles, soit les familles et les jeunes couples sans enfants. La commission tourisme a retenu en année une la création de films en 3D avec des lunettes en réalité virtuelle et les bornes d'accueils numériques.

→ Signalétique touristique routière

En juillet 2019, l'agence routière du Conseil départemental a procédé à la pose des panneaux touristiques pour le secteur « Rhône Chartreuse de Portes ». En parallèle, la commission tourisme a défini les sites à étudier avec le Département pour le secteur « Plaine de l'Ain ».

→ Concession pour le projet touristique de la Maison du Petit Prince

En partenariat avec la Succession Saint Exupéry-D'Agay, la CCPA et la commune de Saint-Maurice-de-Rémens avaient lancé une procédure de recrutement d'un concessionnaire pour la réalisation et l'exploitation du projet touristique et culturel du Château du Petit Prince. Cette procédure n'est pas encore terminée mais ce projet a d'ores et déjà franchi en 2019 une étape significative vers sa réalisation puisque la Région Auvergne Rhône Alpes a racheté le Château du Petit Prince pour y accueillir un projet ambitieux conformément aux vœux locaux.



↑ 1944-2019 : Anniversaire de la disparition d'Antoine de Saint-Exupéry.



Maîtrises d'ouvrage	Projets	Montant 2019
Commune de Vaux en Bugey	restauration de la Tour : vestige de l'ancienne fortification autour de l'église	2 325€
ass. Les amis de Saint-Germain et son château à Ambérieu en B.	création d'un parcours botanique et jardin	2 500€
commune de St Sorlin en Bugey	réfection des toits de l'église de St Sorlin en B	5 901,72€
Ass. Conservatoire d'espaces naturels Rhône Alpes	aménagement touristique du patrimoine des carrières de Villebois - phase complémentaire	7 350€
Commune de Bénonces	parking du site ENS du Luizet	14 003€
Commune de Cleyzieu	restauration de la toiture de l'église de Cleyzieu	40 904€
Commune de St Rambert en Bugey	confortement du château de Cornillon	46 339,45€
Commune de St Vulbas	construction d'un musée patrimoine, culture et tradition	100 000€
Commune d'Ambérieu en Bugey	plan de signalétique patrimoniale pour le Château des Allymes	7 962,50€

3. L'appel à projets « développement touristique »

Le cahier des charges a été diffusé courant mai pour un dépôt des dossiers au 31 août 2019. Il était destiné aux collectivités, associations et entreprises, qui portent des projets contribuant à développer l'offre touristique : création de nouvelles activités, élargissement ou qualification des activités déjà proposées, projets d'accueil des cyclotouristes le long des itinéraires. 12 dossiers ont été recensés et 9 dossiers ont été retenus pour une aide sous forme soit de fonds de concours soit de subvention.

Au total, la Communauté de communes a soutenu ces projets à hauteur de 227 285,67€, sur l'enveloppe de 260 000€ prévue initialement pour l'appel à projet.

4. La Taxe de séjour touristique

En 2019, la taxe de séjour a généré des recettes de 87 671,88 € dont 7 970,22€ de taxe additionnelle reversée au Département de l'Ain. 212 hébergements sont enregistrés sur la plateforme.

Le montant de taxe de séjour est reversé intégralement à l'office de tourisme communautaire Pérouges Bugey Plaine de l'Ain, car il a un statut en Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC). Les tarifs 2020 ont été révisés en septembre 2019. Le taux de taxe de séjour proportionnelle a été réévalué pour être fixé à 2,50% (au lieu des 1%). Les autres tarifs n'ont pas évolué.

i POUR EN SAVOIR PLUS
www.cc-plainedelain.fr
 RUBRIQUE TOURISME > TAXE DE SÉJOUR

12
candidatures



9

projets soutenus,
sous forme de fonds
de concours
ou de subventions



227 285 €
d'aides au tourisme



LES ACTIONS DE PROXIMITÉ ET LA VIE LOCALE

1. Les séniors – le service du CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

Le CLIC a pour missions :

- l'accueil et l'information du public,
- l'accompagnement des personnes à partir de 60 ans, des personnes handicapées à partir de 50 ans et leur entourage dans la recherche d'information sur la prise en charge au quotidien,
- la coordination et animation gérontologique,
- l'observation du vieillissement.

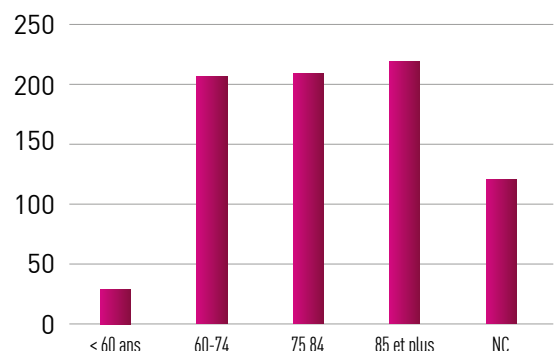
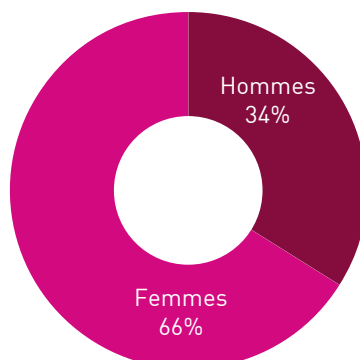
i POUR ALLER PLUS LOIN
www.clic-plainedelain.fr



→ Activité du CLIC / Statistiques



Nombre de personnes accompagnées	2019
	927



2. Le soutien aux accueils de jour Alzheimer et maladies apparentées



Afin d'accueillir en journée des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et apparentée, il est prévu un réseau de trois sites d'accueil de jour dans la Plaine de l'Ain. Deux sites sont d'ores et déjà opérationnels à Lagnieu et Ambérieu en Bugey. Dotés de 12 places avec possibilité de transport, ces sites permettent de favoriser le maintien à domicile des personnes atteintes et permettent un certain répit aux familles et aidants.

Le troisième site est celui de Meximieux. Les travaux ont démarré en 2019. Avec son ouverture prévue en 2020, le maillage de la Plaine de l'Ain sera assurée.



→ Maison de services au public

108, rue du D^r Temporal
01 230 Saint-Rambert-en-Bugey
Tél. 04 74 36 26 00
ou 06 22 95 90 58

i POUR ALLER PLUS LOIN
www.accueildejourpa.com

3. Maison de Services Au Public (MSAP)



Maison
de services
au public
Saint Rambert en Bugey



La Maison de Services Au Public (MSAP) de Saint Rambert-en-Bugey est ouverte depuis mai 2016. Elle est portée par le Centre Socio Culturel de l'Albarine (CSCA), qui en est le gestionnaire par voie de convention avec la CCPA qui est compétente en la matière depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il s'agit d'un service de proximité à destination de tout public. En un même lieu, un agent accueille, oriente et aide dans les démarches administratives en lien ou non avec les organismes partenaires (MSA, CAF, Pôle-emploi, CPAM) : attestations, ANTS, retraite, DGFIP etc. La MSAP est également en partenariat avec l'ADSEA, le département (assistante sociales), les conseillers RSA du territoire, la Mission Locale et les mairies des communes du secteur.

Une permanence délocalisée a été mise en place sur la commune de Tenay depuis Juin 2018.

Cet accueil gratuit, inconditionnel et sans rendez-vous, apporte des réponses générales et/ ou personnalisées sous couvert du secret professionnel.

La MSAP dispose de 4 ordinateurs en libre-service, d'un accès Wifi ainsi que d'une imprimante/scanner/photocopieuse : l'utilisateur peut être en autonomie ou accompagné.

1423

accompagnements

dont 306 pour de nouvelles personnes.



La moyenne est de

8,27

personnes accueillies

par jour sur 172 jours d'ouverture public.

➔ Type de demande

Libre-service : 33.5%

En autonomie et/ou nécessitant une aide très ponctuelle

Accompagnement : 66.5% :

- Information, Orientation : 46%
- Accompagnement numérique : 42%
- Aide à la constitution d'un dossier : 11%
- Mise en relation avec un partenaire : 1%

La permanence à Tenay : 89 visites

➔ L'utilisateur type est...

- Une femme (57%)
- 25/49 ans (52%)
- Inactif (44.5%)
- De St-Rambert-en-Bugey (61%)



4. Sport : la promotion du sport et le gymnase communautaire du Lycée de la Plaine de l'Ain

→ La promotion du sport

Depuis de nombreuses années, la Communauté de communes soutient, par l'attribution de subventions, les différentes associations et clubs sportifs du territoire, lors de courses pédestres ou lors des tournois réunissant les jeunes ou les tournois handisports.

Comme chaque année, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain subventionne aussi les clubs sportifs de haut niveau ou qui comprennent dans leurs licenciés des sportifs de haut niveau.

Un soutien est également apporté aux clubs dotés d'une école de sport labélisée. Pour la saison 2018/2019, ce sont 24 clubs qui ont été aidés pour enseigner le sport aux enfants dès leur plus jeune âge (19 200 €).

11 clubs sportifs de haut niveau aidés

45 500 € de subventions

34 associations ou clubs sportifs aidés pour leur manifestation

157 000 € de subventions

→ Le gymnase communautaire du Lycée de la Plaine de l'Ain

Les travaux du gymnase ont débuté dès février 2019 avec la réalisation de la tranche 1 (extension/ création d'un gymnase). Les travaux de maçonnerie ont pu être réalisés après la résolution de difficultés techniques survenues en début de chantier. Le phasage des travaux permet de maintenir en service le gymnase existant, afin que l'ensemble des cours et activités sportives prévus puissent se dérouler, tout en poursuivant les travaux sur la partie extension. Les travaux vont mobiliser plus d'une trentaine d'entreprises dans une vingtaine de corps de métier.

Une réflexion autour de l'aménagement urbain dans les alentours proches du gymnase a été mise en place. La reprise d'une partie de la rue de l'aviation et l'aménagement paysager ont ainsi pu être dessiner. Ces travaux sont prévus en 2020 et 2021. Ils visent à sécuriser l'accès au gymnase. En s'appuyant sur des études réalisées par un bureau technique spécialisé, les élus de la CCPA ont décidé de mettre en place un chauffage par géothermie dans ce nouvel équipement. Deux puits ont été créés (un captage, un rejet), allant respectivement à 13 et 15m de profondeur. La géothermie permettra non seulement de chauffer la salle, mais aussi de la rafraîchir lorsque cela sera nécessaire.

Avant de mettre en place ces forages, des études ont été réalisées pour vérifier qu'il n'y aurait pas d'impact sur le centre nautique du Bugey fonctionnant sur le même principe.



→ Pose de la première pierre du gymnase

2 000
élèves

3 328 m²
surface totale
du complexe sportif

4,4
millions d'euros HT
le coût total des travaux

11m
hauteur du mur d'escalade

Plaine de l'Ain : terre cycliste



← Le Tour de l'Ain
Stefan Bissegger, maillot
jaune

→ Cette année encore, la CCPA a eu la chance d'accueillir une étape du Tour de l'Ain.

Le 24 mai 2019, le départ de la 1^{ère} étape a été donné aux coureurs qui se sont élancés de Bourg-en-Bresse pour un circuit de 162 km avec deux cols répertoriés. Ils sont alors entrés sur le territoire de la Communauté de communes par Saint-Eloi pour traverser ensuite les communes de Charnoz-sur-Ain, Saint-Jean-de-Niost puis Saint-Maurice-de-Gourdans. Durant toute l'étape des coureurs ont tenté l'évasion mais le peloton a tenu tête et a réussi à maintenir le regroupement, ce qui a valu un final explosif avec un sprint de masse. Pourtant un jeune coureur suisse de vingt ans a su anticiper l'action, lui valant une belle victoire sur l'arrivée de l'étape à Saint-Vulbas. Stefan Bissegger a ainsi eu l'honneur de porter le premier maillot jaune de leader du Tour de l'Ain 2019.



Un peu moins d'un mois plus tard, le vendredi 14 juin, c'est au tour du Critérium du Dauphiné de s'élancer depuis la commune de Saint-Vulbas. Malgré un temps pluvieux, les 139 coureurs ont parcouru les 229 km de cette 5^{ème} étape en traversant notamment les communes de Lagnieu, Vaux-en-Bugey, Bettant, Ambérieu-en-Bugey, Torcieu, Saint-Rambert-en-Bugey, Argis et Tenay.

L'ambition du territoire pour recevoir des courses cyclistes de renom a ainsi permis ces deux dernières années d'accueillir des départs du Critérium du Dauphiné, dernière course pour les coureurs avant le Tour de France. Course pour laquelle la CCPA candidate pour une prochaine édition.



↓ Gully Sound
à Arandas



5. La jeunesse et l'insertion

→ Subventions aux associations dans le domaine de la jeunesse

- 8 associations aidées (dont la Mission Locale Jeunes) = 81 479 € de subventions
- Soutien des écoles pour le transport vers les piscines
- Soutien aux foyers socio-éducatifs

→ Subventions aux associations dans le domaine de la solidarité et de l'insertion

- 10 associations aidées = 89 106 € de subventions

→ Aide au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) pour les jeunes de moins de 25 ans résidant dans la Plaine de l'Ain

- Aide de 50 € pour le stage de base
- Aide de 100 € pour le stage de perfectionnement
- Soutien à 15 jeunes = 1 450 € d'aides

6. La culture et l'évènementiel

→ Soutien à la culture et à l'évènementiel

La Communauté de communes a amorcé une nouvelle réflexion autour des dossiers de demande de subvention dans le domaine culturel. Elle peut alors se féliciter d'apporter son soutien à diverses associations de qualité qui apportent un rayonnement au territoire dans des domaines culturels qui se veulent très éclectiques : danse, théâtre, musique lyrique, jazz ou métal... mais également qui favorisent l'accès à la culture à un large public.

En 2019, après étude avec une attention particulière des 36 dossiers de demandes de subventions et entretiens avec certaines associations, la commission a attribué des aides à 25 demandes pour un montant total de 200 600€

25 projets soutenus
200 600 € de subventions



↑ Festival
d'Ambroay

7. Le patrimoine

→ Journées européennes du patrimoine

En raison du nombre grandissant de visiteurs, l'ouverture a été modifiée afin de pouvoir accueillir le public dans les meilleures conditions possibles. Ainsi des visites théâtralisées en partenariat avec Camille Renversade, conférencier Chimérologue, ont été organisées afin de limiter le nombre de personnes présentes simultanément.

- Sur un week-end : 21 et 22 septembre 2019
- 3 600 visiteurs

→ Restauration du Château de Chazey

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA), propriétaire du château de Chazey-sur-Ain depuis 1974, a jugé que les quelques traces de son grand âge devaient être effacées avant qu'elles ne deviennent inaltérables.

Après avoir choisi le Maître d'Œuvre et sélectionné chaque entreprise, les travaux ont débuté en juillet 2019.

Si le but de cette rénovation est essentiellement de réparer les désordres dus au temps et redonner l'aspect architectural d'origine du château, il est aussi l'occasion de réaménager certains espaces abandonnés et inutilisés depuis longtemps.

Ainsi, les écuries ont été refaites à l'identique et de nouveaux bureaux et espaces de travail et de réception ont été créés.

L'électricité, l'isolation, la plomberie, le chauffage sont également au programme de cette vaste opération.

C'est dans un respect des règles architecturales de l'époque que les deux architectes Coline Gauthier-Selçuk et Philippe de la Chappelle, du cabinet Archipat, orchestrent les travaux. Rien n'est laissé au hasard et tout est fait ou reproduit dans le respect des traditions de l'époque. Le succès de cette rénovation repose également sur le savoir-faire et la qualité d'exécution de certaines entreprises, comme HMR, entreprise de maçonnerie spécialisée dans la rénovation de monuments historiques.

La réalisation du projet est soutenue par des aides de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Etat.



← Le Chimérologue, Camille Renversade aux Journées Européennes du Patrimoine



↓ La rénovation du château de Chazey-sur-Ain



2 372 051 €

Hors taxe

Enveloppe
prévisionnelle
des travaux
(phases 1 et 2)

